

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 17 FEVRIER 2017 À 09 H 30
(Convocation du 10 février 2017)

Aujourd'hui Vendredi Dix-sept Février Deux Mil Dix-sept à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZYRAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHaire à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Alain SILVESTRE à Mme Brigitte COLLET
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Nathalie DELATTRE jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Andréa KISS à partir de 11h25
M. Michel HERITIE à M. TURON à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Cécile BARRIERE jusqu'à 10h10
Mme Arielle PIAZZA à M. Yohan DAVID à partir de 11h15
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 10h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h25
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h25
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH jusqu'à 10h55

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 HEURES 37

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues, notre Conseil est relativement peu chargé, et si nous commençons de bonne heure, nous finirons de bonne heure.

Vous avez sur table un document qui s'appelle « Naturellement Bordeaux » préparé par l'Office métropolitain du tourisme, qui est un document d'information sur les loisirs et les espaces naturels dans notre Métropole. On y voit pour la première fois la nouvelle marque que nous allons essayer de diffuser, à savoir « Bordeaux magnétique ».

Un mot avant d'attaquer l'ordre du jour sur la situation de l'entreprise Ford aquitaine industries (FAI) à Blanquefort. Vous savez combien nous sommes mobilisés pour assurer la pérennité de cet établissement industriel majeur, vous en connaissez l'histoire. J'avais écrit, il y a quelque temps, au Président de FORD Europe pour lui faire part de notre préoccupation. Il m'avait répondu qu'il dépêchait deux de ses Vice-présidents sur place, ce qu'il a fait en la personne de Madame Linda CASH, Vice-présidente pour la production et Monsieur Andrew McCALL pour les relations institutionnelles. Ils se sont rendus à Bordeaux, la semaine dernière, et le Préfet a organisé une réunion avec eux et les principaux élus de l'Agglomération.

Madame FERREIRA qui était là, complètera peut-être mon propos, mais l'impression que j'en ai retiré, c'est qu'on restait dans un flou artistique. Certes à court terme, FORD nous a confirmé l'engagement de produire une nouvelle génération de boîtes de vitesse sur le site de Blanquefort, la boîte 6F15. Il nous a également indiqué que la fabrication de la boîte actuelle 6F35 se poursuivrait, ce qui semble assurer un plan de charge satisfaisant et un maintien de l'emploi pour les prochains mois, mais au-delà aucune visibilité. Les responsables de FORD Europe nous ont indiqué que le Groupe définirait son nouveau plan produit en mai 2017 et que, d'ici là, nous aurions peu d'indications sur l'avenir du site.

Ils nous ont quand même indiqué que l'entreprise continuait à engager des investissements qui permettront la mise à niveau de l'outil de production sur le site de Blanquefort, notamment sur le traitement thermique et ils nous ont également dit que le site de Blanquefort était l'un des sites de production les plus chargés en termes d'activités du groupe. Il faut néanmoins rester tout à fait vigilant. Deux autres réunions sont prévues, l'une le 22 février chez le Secrétaire d'État à l'industrie à Paris et l'autre, le 9 mars, un Comité de suivi sous la Présidence du Préfet en présence des représentants de FORD, des Syndicats et des collectivités locales. Donc, nous restons pleinement engagés sur ce dossier.

Vous voulez dire un mot, Madame.

Mme Véronique FERREIRA : Oui, merci Monsieur le Président. Très rapidement, simplement pour corroborer tout à fait dans le sens de ce que vous venez de dire. Ce qui est inquiétant dans le silence finalement des dirigeants, c'est qu'ils nous parlent du remplacement de la 6F35, mais pas des autres productions et que l'accord-cadre que Bordeaux Métropole avait signé porte en 2018 sur la vérification de 1 000 ETP à équivalent temps plein et en contrat à durée indéterminée (CDI) et qu'on sait très bien qu'avec cette seule boîte, c'est quelque chose qu'on ne maintiendra pas. Donc, ce qui m'inquiète un petit peu sur l'avenir, c'est que je ne sais pas très bien quel seuil d'emploi FORD s'est fixé et à partir de quel seuil le site pourra être pérenne. C'est ça, mon inquiétude.

M. le Président Alain JUPPÉ : Naturellement, lorsque nous avons questionné là-dessus, nous n'avons pas eu de réponses. On ne va pas engager un grand débat. Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, lors de notre dernier Conseil, l'unité s'est faite autour de la sauvegarde de l'entreprise FORD soumise encore à de graves menaces et nous en sommes très satisfaits, non pas des graves menaces, mais de cet accord quasi-unanime. Si mon propos s'adresse à l'ensemble de l'Assemblée, il sera particulièrement destiné aux élus qui vont participer à ce fameux Comité de suivi du 9 mars dont vous avez parlé, Monsieur le Président. Même si vous détenez, Chers Collègues et M. le Président Alain JUPPÉ l'a bien démontré, les mêmes éléments qui sont en notre possession, permettez-moi d'insister sur le risque de duplicité auquel vous serez soumis et vous êtes soumis par la Direction de FORD Europe lors de ces rencontres. L'Intersyndicale a déjà prouvé que la surestimation des productions réalisées en Chine, au Mexique et en Turquie, voire même dans l'usine voisine de Getrag ford transmissions (GFT) n'avait pour unique but que d'enterrer l'usine de Blanquefort. En fait, tout est en place pour pouvoir se passer de cette unité au plus tard en fin d'année 2017 alors qu'à l'horizon 2021 le volume de transmissions automatiques sur le marché européen chez FORD permettrait de garantir un niveau de production rentable pour l'usine de Bordeaux et ce, alors même qu'il est avéré que la Direction de FORD n'a jamais conduit la moindre recherche sur l'avenir industriel de Blanquefort, notamment sur le développement de véhicules propres. Raison pour laquelle les Syndicats ont raison de demander le détachement du Directeur de l'usine sur la recherche de projets industriels futurs.

Voilà quelques éléments que nous souhaitions apporter et qui confirment, encore une fois, combien on a grand intérêt à entendre les propositions des salariés pour le développement de leur entreprise.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, très rapidement, Monsieur le Président, je pense que Véronique FERREIRA pose la bonne question : « Quelle est la jauge minimale pour que l'usine de FORD se maintienne ? ». On a déjà eu ce débat et si, c'est juste une prolongation de la 6F35 avec un investissement de 50 millions d'euros comme évoqué, à un moment, on sait bien que ça ne suffira pas pour faire tourner l'usine. Il faut mettre cela en regard avec deux autres choses. Quand même, ces dernières années, en Europe, FORD a fermé deux sites, le site historique de Genk en Belgique et un autre site en Grande-Bretagne, celui de Southampton. En Belgique, c'était quand même 4 000 emplois, ce n'est pas anecdotique.

Deuxièmement, il faut aussi qu'on mette la pression sur FORD avec les élections présidentielles de mai 2017. Comme ils sont toujours sensibles à la communication, ils ne voudront pas abattre leurs cartes avant. Il ne faut pas se laisser promener. À propos de la Grande-Bretagne, il faut voir quelle est la stratégie Europe de FORD avec le Brexit. Est-ce qu'ils sont dans une logique de relocalisation plutôt en Grande-Bretagne parce que c'est là qu'ils ont le plus d'usines, ou ailleurs en Europe, au-delà de l'Allemagne où il y a Cologne qui a un rôle très important.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Tous les élus nationaux ou de l'agglomération restent mobilisés comme nous l'avons indiqué.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Je vais demander à Monsieur Jean TOUZEAU de bien vouloir prendre le secrétariat de notre séance. Je lui cède la parole.

M. Jean TOUZEAU : Bien, Monsieur le Président. Je vais me permettre d'abord d'appeler les affaires groupées, de façon à ce que nous puissions ensuite ouvrir les débats sur les affaires non regroupées.

Affaires groupées avec deux précisions en ce qui concerne l'affaire n°1, une version modifiée est déposée sur table et l'affaire n°24 porte sur une désignation, le nom des personnes proposées figure dans l'ordre du jour qui est déposé devant vous.

AFFAIRES REGROUPEES :

M. CAZABONNE

(n°1) Règlement d'intervention en matière de Soutien au financement d'équipements sportifs - attribution d'un second ensemble de fonds de concours d'Investissement - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°4) Exercice de nouvelles compétences par Bordeaux Métropole - Prise en charge de la dette des équipements transférés par la commune de Saint-Médard-en-Jalles - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°5) BEGLES - Office public de l'habitat (OPH) métropolitain Aquitanis - Charge foncière et acquisition dans le cadre d'une Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 2 logements (un collectif et un individuel) au sein d'une opération d'habitat participatif dénommé "la Ruche", sise 102 avenue du Professeur Bergonié - Emprunts d'un montant total de 277.510 € de type prêt locatif à usage social, auprès de la Caisse des dépôts et consignation - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°6) AMBARES-ET-LAGRAVE - Office public de l'habitat (OPH) métropolitain Aquitanis - Charge foncière et acquisition dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement de 4 logements collectifs locatifs au sein d'un programme de logements neufs dénommé "Les Villas du Prieuré", sis 81 bis rue Edmond Faulat - Emprunts d'un montant total de 367.195 € des types prêt locatif aidé et prêt locatif à usage social, auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°7) EYSINES - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements individuels locatifs, rue du Montalieu, "Les Vignes de Montalieu" - Emprunts d'un montant total de 1.340.526 euros, des types Prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°8) BORDEAUX - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) DOMOFRANCE - Réaménagement du 1er étage de l'immeuble situé 44, rue des 3 Conils permettant la réalisation de 3 logements collectifs locatifs - Emprunt de 251.367 euros, de type Prêt locatif social (PLS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°9) BLANQUEFORT - Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM)
CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en Vente en l'état futur d'achèvement
(VEFA) de 28 logements collectifs locatifs, rue Jean Duvert - Emprunts d'un montant total de 2.915.479 euros, des types Prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) et Prêt locatif à usage social (PLUS), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°10) AQUITANIS, Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole - Refinancement auprès du Crédit Foncier de France de cinq prêts de type Prêt locatif social (PLS) - Emprunts d'un montant total de 4.589.283,30 euros - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS

M. DAVID

(n°11) Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires (UFASEC)
Subvention 2017 - Convention financière 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°13) BORDEAUX - Immeuble sis 16-18 rue Lentillac - Cession à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA HLM) Immobilière Atlantic Aménagement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°14) BORDEAUX - Immeuble bâti d'une superficie de 675 m² situé 33 rue des Bleuets, cadastré YM 80, appartenant à la Société civile immobilière (SCI) Alpa - Acquisition - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°15) Bruges - Aménagement de la rue Serge Déjean - Phase 2 - Fond d'intérêt communal - Eclairage public - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°16) Accès au portail accidents, droits concédés par l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°17) Bruges - Aménagement du carrefour des rues Périé, Manaud et Pommies - Fond d'intérêt communal - Convention de maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°18) Projets de voirie Bassens axe Bourdieu-République-Cailleau - Tranche 2 (place Aristide Briand et voirie de la rue du Moulin jusqu'à l'avenue Manon Cormier) - Février 2017 - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°19) Convention de fourniture d'eau potable entre les services publics d'eau potable du Syndicat intercommunal des eaux de Budos et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation de signature

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. DUCHENE

(n°20) MERIGNAC - Zone d'aménagement concerté (ZAC) "centre-ville" - cession des emprises de l'îlot 2 à Bordeaux Métropole aménagement (BMA) - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur COLOMBIER

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

Mme WALRYCK

(n°24) Désignation du représentant de Bordeaux Métropole aux assemblées générales de la SAEML REGAZ - Désignation - Décision - Autorisation

Unanimité – Désignation effectuée

Mme WALRYCK

(n°25) Bordeaux Métropole - Modalités de financement de la part ' extensions ' des raccordements aux réseaux électriques - Décision - Autorisation

Unanimité

M. VERNEJOUL

(n°26) Partenariat entre Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux et l'Agence française de développement - Signature d'une convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. COLES

(n°27) Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Exercice 2017 - Budget primitif - Information

Communication effectuée

M. TURBY

(n°28) Association TRAFIC - Subvention - Soutien à l'organisation d'une manifestation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°29) Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'estuaire de la Gironde pour les années 2016-2022 - Cofinancement Fonds européen de développement régional (FEDER) - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je mets aux voix l'ensemble de ces délibérations. Est-ce qu'il y a des indications de vote ? Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : 5, 6, 7, 9 ce sont les ventes en état futur d'achèvement (VEFA), vote contre. Et la 19, convention de fourniture d'eau, vote contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres votes à signaler ? Si, Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : La 20, je vote contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est noté. Ces délibérations, sous ces réserves, sont adoptées. Je vous en remercie. Nous passons aux affaires dégroupées.

Affaires non regroupées :

Mme CALMELS

(n°2) Pacte métropolitain d'innovation entre l'Etat et la Métropole – Approbation – Décision – Autorisation de signature

Mme CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, chaque Métropole était invitée par l'État à décliner localement son Pacte métropolitain d'innovation avec un thème dominant propre à chacun défini conjointement entre l'État et la Métropole. J'exprimerai à cet égard un regret et un espoir.

Le regret, tout d'abord, trois axes nous étaient proposés par l'État :

- Premier axe : transition énergétique et environnement,
- Deuxième axe : ville intelligente et mobilité,
- Troisième axe : excellence économique et rayonnement international.

Vous avez choisi le troisième, traditionnel, l'excellence économique et le rayonnement international. Pas beaucoup d'innovation dans le choix du thème. Un autre vous était proposé et, à notre sens, beaucoup plus innovant, c'était la transition énergétique et l'environnement. Nous regrettons que vous n'ayez pas choisi cet axe-là parce que nous sommes persuadés et nous ne sommes pas les seuls que la transition énergétique est de plus en plus reconnue comme un des secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois à l'avenir. On sait que la transition énergétique pourra créer un million d'emplois. Le Commissariat général au développement durable vient de rappeler qu'un million d'euros investis dans la transition énergétique représentent plus de 15 emplois créés alors que le même million dépensé dans les travaux publics, ce sont à peine 4 à 5 emplois créés.

Pour l'association Mégawatt, Monsieur le Président, vous savez que vous l'avez invitée avec votre Vice-présidente à venir exposer ses propositions lors des Assises européennes de la transition énergétique ici à Bordeaux, le 26 janvier dernier, je rappellerais qu'au-delà du bénéfice environnemental, la transition énergétique est une chance pour l'économie, la lutte contre la précarité énergétique, pour la qualité de l'air et encore et surtout pour l'emploi. Dommage de passer à côté. Pour un économiste que vous devez connaître Madame CALMELS, aussi brillant que Gaël GIRAUD, qui est économiste en chef de l'Agence française de développement, je le cite : « *La transition énergétique est un levier de sortie de crise et peut-être le seul* », ajoute-t-il. Il ajoute également : « *Si l'Europe devient leader dans la transition énergétique et plus globalement énergétique, elle pourra, avec son propre retour d'expérience, exporter auprès du reste du monde son savoir-faire* ». Notre Métropole, si vous m'autorisez à paraphraser Gaël GIRAUD, si elle devient *leader* dans la transition énergétique et puis globalement écologique, alors, ne pourrait-elle pas exporter auprès du reste du monde son savoir-faire et viser ainsi l'excellence économique, excellente écologique et rayonnement international que nous nous sommes assigné ?

Puisque ce Pacte métropolitain a pour vocation de permettre aux métropoles d'affronter la concurrence entre métropoles mondiales, nous regrettons donc que l'axe « Transition énergétique et environnement » proposé n'ait pas été choisi. D'autres métropoles, pourtant, vous le savez, ont fait ce choix. C'est Grenoble, Paris, Nantes et Strasbourg qui sont déjà des métropoles beaucoup plus performantes que la nôtre sur ce terrain-là. Ce défi assurerait, de surcroît, une cohérence avec celui que nous nous sommes déjà assigné lorsque nous avons acté, au mois de février 2016, l'objectif d'être l'une des premières métropoles françaises à énergie positive en 2050. Il y aurait totalement cohérence entre ces deux objectifs.

Les atouts de notre Métropole ne reposent pas seulement sur l'aéronautique spatiale - défense, certes importants avec ces 310 entreprises et ces 20 000 emplois, c'est-à-dire 7 % du total des emplois salariés privés, mais aussi sur le potentiel à explorer des emplois de demain que je viens d'évoquer. J'ajouterais que nos atouts et ressources de demain sont aussi notre patrimoine naturel qui constitue 50 % du territoire métropolitain, nos dernières zones humides préservées et exposées à une urbanisation délirante. Là où certains ne voient que contraintes, pourquoi ne pas y voir plutôt opportunités ? Là où certains ne voient que réserves foncières, pourquoi ne pas y voir plutôt vecteurs d'attractivité ? Là où certains ne voient que béton, goudron et bitume, pourquoi ne pas y voir plutôt richesse de la biodiversité ?

Et également, Madame la Vice-présidente, vous nous avez annoncé l'innovation au niveau de la méthode de travail et la transversalité que vous aviez privilégiée, je pense que vous auriez pu nous donner un gage important de cette volonté de travail transversal en co-présentant, par exemple, ce Pacte métropolitain avec la Vice-présidente chargée du développement durable pour bien montrer qu'il s'agissait de transversalité et d'un enjeu partagé entre le secteur développement économique et celui du développement durable.

Enfin, et je terminerai là-dessus. J'allais dire après les craintes, il y a quand même quelques espoirs, tout n'est pas pessimiste ou négatif dans le document que vous nous avez présenté. Malgré ces craintes et regrets, quelques lueurs d'espoir mériteraient d'être soulignées. J'ai pu apprécier de lire qu'un des objectifs affichés est l'excellence écologique, exemplarité écologique illustrée par des projets que nous approuvons, l'aménagement d'un réseau cyclable sur l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Inno Campus, la réalisation d'un maillage cyclable sur l'OIM Aéroport, mais aussi des projets de coopération avec le Syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Aire métropolitaine Bordelaise (SYSDAU), projets agro-urbains, études autour de nos capacités en énergie géothermique, etc.

Enfin, il est inscrit que cette approche sera dirigée par une stratégie environnementale d'ensemble. D'ailleurs, ça sera ma conclusion. Parmi les sujets d'expérimentation proposés, il est inscrit la définition et la localisation des espaces de compensation, la création de coefficients compensatoires, mais également la hiérarchisation des zones naturelles suivant leur fonctionnalité écologique. Tous ces éléments peuvent et doivent participer de la stratégie biodiversité et zones humides que nous appelons de nos vœux. Nous serons vigilants pour que ces engagements nouveaux ne restent pas lettre morte. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur TURON.

M. Jean-Pierre TURON : Ce Pacte métropolitain d'innovation qui nous est présenté aujourd'hui illustre pleinement le rôle de force motrice en matière économique que peut et doit avoir notre Métropole bordelaise. Son contexte peut nous permettre de mieux nous positionner avec une dimension nationale et internationale dans une logique de spécialisation, d'innovation, de compétitivité économique et territoriale venant en complément de l'Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique dont l'impact sur notre Métropole n'est plus à démontrer. Initiés par l'État, ces Pactes soulignent la volonté du Gouvernement de conforter les métropoles dans leurs activités tout en les inscrivant dans des coopérations territoriales renouvelées. Il est, à cet égard, important de rappeler que l'État mobilise 150 millions d'euros en faveur de 15 métropoles, dont plus de 8 millions d'euros pour la Métropole bordelaise.

Nous avons choisi de nous positionner sur l'excellence économique, le rayonnement international et d'axer ce Pacte d'innovation sur la mise en œuvre de deux opérations d'intérêt métropolitain, Inno Campus et Bordeaux Aéroport. Ces deux opérations vont bénéficier d'un plan d'action ambitieux qui va renouveler notre approche du développement économique avec une cohérence d'ensemble permettant de concilier culture industrielle, développement de la recherche, plan d'aménagement en faveur de la mobilité et de l'écologie comme cela vient d'être abordé, innovation dans l'ingénierie des projets aboutissant à la création d'emplois ; n'oublions pas l'objectif de création de 100 000 emplois dans un délai très restreint et on ne peut que s'en féliciter en misant évidemment sur nos locomotives économiques locales. Toutefois, je tiens à attirer l'attention sur le fait que ces trois sites, OIN Euratlantique et les deux OIM ne doivent pas totalement focaliser notre attention. Il faut élargir la focale comme je l'ai déjà évoqué lors de la dernière Commission développement économique ou lors du Séminaire Rive Droite de lundi dernier.

En effet, nous positionner sur des secteurs d'excellence ne doit pas obérer nos objectifs d'équilibre territorial et de complémentarité économique dans notre stratégie développement. Au contraire, ils vont nous permettre de disposer de plus de moyens pour soutenir les autres pôles économiques en matière d'infrastructures, de fonciers, d'aides aux entreprises, de conception de projets.

L'aménagement équilibré du territoire est une des conditions de son développement harmonieux en l'inscrivant dans la durée. La complémentarité économique doit être favorisée aussi au profit des petites entreprises, de la diversification sectorielle de l'économie sociale, l'économie de proximité. Notre développement économique doit

irriguer l'ensemble des quatre points cardinaux de notre Métropole en jouant sur tous les atouts endogènes et parfois exogènes et dynamiques de nos différents territoires. Comme évoqué d'ailleurs lors du Bureau hier au soir, il faut éviter, en effet, que la Métropole soit une Métropole avec plusieurs vitesses.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame WALRYCK.

Mme Anne WALRYCK : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je voulais réagir aux propos de Pierre HURMIC. Ce Pacte qui nous est proposé aujourd'hui, et comme c'est bien indiqué dans les trois objectifs majeurs, prend précisément en compte l'exemplarité écologique, la sécurité environnementale, l'intégration dans le milieu naturel des projets. Il a été élaboré en étroite collaboration avec les élus concernés et avec la Direction Haute qualité de vie et toutes les Directions qu'elle regroupe. Premier point.

Deuxième point, comme vient de le rappeler Monsieur TURON, il est centré sur plutôt les trois opérations d'aménagement d'intérêt national ou métropolitain et autour des pôles d'excellence, ce qui n'exclut en rien évidemment tout le creuset et tout le potentiel qui sont liés aux métiers, aux compétences et au potentiel de développement de toutes les activités liées à la transition énergétique. Pierre HURMIC le sait bien, nous avons illustré et mis à l'honneur précisément tout ce potentiel à l'occasion des Assises européennes de la transition énergétique et précisément au travers de la réunion de tout ce qui touchait autour des métiers, de la formation et du potentiel en la matière autour du Forum emploi, du Forum des formations. Nous avons eu plus de 1 000 participants au travers des trois journées qui étaient proposées et pendant lesquelles 300 emplois ont été proposés par les 17 partenaires qui s'étaient liés à cette opération. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que là, on a fait un choix. Certes, il y avait trois thématiques qui étaient proposées, un choix qui correspond en effet au Pôle d'excellence où il y a un fort potentiel de développement et de l'emploi. Ce qui n'exclut en rien, par d'autres biais, le développement de ces secteurs qui sont liés à la transition énergétique et écologique sur notre territoire et nous allons avoir, je vous le rappelle dans quelques mois notre Plan d'action haute qualité de vie qui va être décliné autour d'un des fils conducteurs qui sera justement la création d'emplois et d'innovations dans ces secteurs d'activité. Nous aurons à reparler de cela quand nous adopterons le Plan d'action haute qualité de vie dans les mois à venir et vous verrez qu'il y aura évidemment un chapitre important qui va traiter de ce potentiel et de la capacité d'innovation portée par nos entreprises locales en la matière.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Juste deux mots, enfin trois mots parce que je rajouterais un mot à partir de l'intervention de Pierre HURMIC qui doit, en effet, se prolonger. Je suis étonné que ce Pacte d'innovation soit découpé ainsi, excusez-moi le propos, mais en trois tranches - dont une à retenir - et notamment quand je vois celle concernant la transition énergétique et celle de l'excellence économique. Je ne sais pas comment, pourquoi la séparer ? Et je pense que ça ne peut être qu'une vision, qu'une démarche puisque la transition énergétique au sein de cette excellente économie, c'est un cœur de cible pour la recherche, de soutien et de production à l'emploi et pour la sécurité et la formation pour une pleine sécurisation de vie. Dans l'organisation de cette réflexion, de ce débat, les dés sont pipés. Les dés sont pipés par le fait de ce cloisonnement entre transition énergétique et les deux autres aspects. Voilà l'élément rapide que je voulais apporter.

Ensuite, comme je l'avais dit à Madame CALMELS, chaque fois qu'on aborde ces questions-là, il faut toujours les lier au réel. Puisqu'il est question des relations entre l'État et notre métropole, je me permets de dire un mot sur une situation qui nécessiterait, à mon avis, l'intervention des collectivités locales, je veux parler de la

menace qui pèse sur les trois antennes locales restantes à la radio FIP à Nantes, Strasbourg et Bordeaux. Pour faire rapide, cette radio contribue à faire connaître la programmation, les spectacles, les créations de nos structures locales à commencer par le Rocher de Palmer. C'est un soutien concret aux artistes et acteurs culturels de notre Département rendu possible par la présence quotidienne de l'équipe de l'antenne locale. La Direction de Radio France assume une ligne que nous connaissons ailleurs le non-replacement des départs en retraite, quitte à dégrader le service public. J'entends bien, c'est quelques unités d'emplois dont il s'agit là, si on les compare aux 1 000 emplois de FORD, vous pourrez dire : « Bon, c'est une anecdote ». Ce n'est pas une anecdote puisqu'il s'agit du cœur de cible aussi qu'est la culture. Nous nous y opposons et je crois qu'il serait de la responsabilité des élus locaux, comme d'ailleurs l'ont fait les élus de Nantes Métropole, de demander à la Ministre de la Culture et au Président directeur général (PDG) de Radio France de revenir sur leurs plans.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je voudrais commencer par me féliciter de ce Pacte métropolitain et féliciter ceux qui ont permis son élaboration à la fois du côté de l'État et du côté de la Métropole, la Vice-présidente et les services en particulier.

Je crois que le Pacte métropolitain touche juste. Quelle est notre principale préoccupation ? C'est l'emploi. Quelle est la réponse pour permettre d'aider à la création de l'emploi, à l'accompagnement vers l'emploi ? C'est sans doute ces outils que nous avons mis en place ici sur la Métropole, cette innovation, l'OIN, et les deux OIM qui connaissent aujourd'hui un grand succès. Mais l'emploi, c'est notre préoccupation. On vient de le voir tout à fait au début de notre séance avec cette inquiétude qui pèse sur FORD. Nous avons là un bel outil et je crois que c'est bien de donner les moyens à ces outils. Les moyens, c'est quoi ? C'est d'abord de rapprocher le temps de l'entreprise du temps de l'Administration pour prendre une formule. En particulier en matière de foncier, si THALÈS est venu s'installer ici, une des conditions de THALÈS était de dire « Il ne faut pas que ça soit à la Saint Gninglin ». Il faut que ça aille vite. Et on a pu inventer avec Monsieur le Préfet cette notion de « Certificat de projet » qui a permis de gagner beaucoup de temps.

Deuxième point, il faut accompagner les entreprises et là, il ne doit pas y avoir de contradictions entre d'un côté le développement industriel et de l'autre côté la transition énergétique. Ce que fait Bordeaux Technowest qui est un remarquable outil, c'est justement de trouver toutes les possibilités. Vous savez, chez THALÈS, on développe un certain nombre de produits qui favoriseront la technologie en faveur de la transition énergétique. Donc, n'opposons pas l'industrie à la transition énergétique, la transition énergétique peut être une activité économique qui bénéficie de haute technologie.

Il reste deux points que je souligne très fréquemment. Tout ça doit s'accompagner quand même d'un souci de la mobilité. Sans mobilité, il y aura de la paralysie. Si nous avons de la paralysie, nos belles idées, évidemment, n'iront pas loin et donc, je souhaite aussi souligner l'importance de notre choix en faveur du tram vers l'aéroport et un peu plus loin du tram bus qui reliera l'aéroport à la Gare de Pessac-Alouette puis, à d'autres gares et puis, évidemment, les aménagements routiers sans oublier les pistes cyclables.

J'ajouterais un dernier point. On ne peut pas parler d'emploi si on ne parle pas de formation. Si on parle de formation, il y a ici une formation tout à fait remarquable qui se développe avec l'Aérocampus du côté de Latresne. Latresne est aujourd'hui à l'étroit dans son foncier, et donc évidemment, s'il y avait l'extension de Latresne du côté de l'Aéroparc de Bordeaux aéroport qui va devenir Bordeaux Aéroparc, ce serait également une excellente nouvelle pour nous.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, trois types de remarques autour de cette délibération qui est importante et structurante.

Première remarque, déjà, pour la remettre en perspective avec l'espèce de grand Rubik's Cube territorial que nous avons connu, ces dernières années. Je sais qu'il est de bon ton, ici comme ailleurs, de critiquer la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), les nouvelles grandes régions, n'empêche qu'en fin de mandature, je trouve qu'il y a une vraie cohérence entre des métropoles fortement renforcées et ces crédits en sont un signe et des grandes régions grandes et aussi avec des nouvelles compétences. Cette nouvelle organisation territoriale a créé du trouble, des difficultés. Tout le monde le sait. J'invite juste les uns et les autres à relire les débats des années 80 au moment de la décentralisation où c'était bien pire. Je pense qu'au bout de 5 ans, il y a quelque chose qui se tient. Il va falloir affiner les choses et les nouveaux échelons territoriaux permettent, dans les années qui viennent, une nouvelle vague de décentralisation indispensable et je pense que c'était dans ce sens qu'il fallait le faire.

Deuxième remarque : il y a dans ces pactes métropolitains d'innovation une ligne que Madame CALMELS a évoquée et qui est tout sauf anecdotique. C'est vrai que les métropoles dans notre pays, même si le nombre est en train d'être élargi, peut-être trop élargi, sont les moteurs de croissance. Mais il est aussi vrai qu'il n'est pas possible, à l'époque où nous sommes, de créer des frontières trop dures entre des métropoles heureuses et des territoires périphériques délaissés. Nous sommes dans une période trouble où ça critique énormément. Quand les gens ont peur, leur réflexe c'est toujours de se replier sur ses bases, sur ses territoires. Je pense qu'il est de notre devoir, à nous ici, sur un territoire dynamique d'être encore plus ouverts sur les périphériques que par le passé, sinon il y aura un effet retour et un effet boomerang assez terribles à un horizon qui peut être plus ou moins lointain.

Dernier point, j'en arrive au cœur de la délibération. Déjà pour vous dire que je me réjouis du choix qui a été fait. J'avais fait une intervention, il y a quelques mois, en Conseil métropolitain disant ma crainte que les Opérations d'intérêt métropolitain soient juste un Comité de pilotage interne à la Métropole et n'aient pas la même ambition que pour l'Opération d'intérêt national, je trouve que nous sommes en train de leur donner corps et c'est une bonne chose, même si comme Jean-Pierre TURON l'a dit, il faut faire attention à ne pas déséquilibrer la croissance.

Toujours sur les OIM pour nous féliciter collectivement du prix que le Professeur Georges HADZIOANNOU a reçu cette semaine qui est tout sauf anecdotique, c'est un chimiste d'un talent extraordinaire qui a une chaire d'excellence financée par l'Université en partenariat avec plusieurs entreprises privées et repéré par la Région Aquitaine à l'époque, et c'est un potentiel absolument incroyable et globalement, comment on met à l'intérieur des tissus les plus souples des nouveaux capteurs du futur ? Ça, c'était sur l'OIM Université.

Sur l'OIM aéroparc qu'a évoqué Alain ANZIANI, j'aimerais avoir des précisions - même si je sais bien que les discussions sont en cours - sur des informations qu'on a pu voir récemment dans la presse économique. Nous avons réussi un très beau coup, il y a quelques mois avec THALÈS, en arrivant à trouver un accord politique pour qu'il quitte le site de Pessac, ça n'a pas été simple et le site du Haillan pour aller à Mérignac et qu'ils puissent se développer. Le Campus est là. Il a été inauguré au mois d'octobre comme vous le savez. Nous sommes en passe potentiellement d'avoir un autre très beau coup avec DASSAULT. On a tous vu la grande interview d'Éric TRAPPIER il y a quelques mois et on voit aussi les bruits dans la presse économique sur la possibilité qu'une partie des emplois plutôt sur la Région parisienne viennent à Biarritz et sur la Métropole bordelaise, ce qui serait extrêmement bénéfique après THALÈS, la structure intégrée du maintien en condition opérationnelles des matérielles aéronautiques du

ministère de la Défense (SIMMAD) et ainsi de suite, mais je pense que ça peut valoir le coup que nous discutions un peu de ce point. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais être assez bref parce que je reprendrai l'essentiel de ce qu'a pu dire Alain ANZIANI il y a quelques instants. Et je voulais me féliciter moi aussi de ce Pacte Métropole État pour la partie Bordeaux Métropole et le choix que nous avons fait de flécher sur les OIM. Je pense que c'est une excellente idée et c'est un excellent choix, car en faisant ce choix, on touche toutes nos priorités, me semble-t-il, et je ne pense pas que l'on néglige ni l'environnement ni d'autres aspects qui sont considérés comme prioritaires puisque tout est concerné, tout est impacté, tout est clairement envisagé dans les mesures qui sont déclinées dans la délibération qui nous occupe. Ça permet, en particulier, d'amorcer très rapidement des évolutions majeures. Des évolutions majeures, comme le disait Alain ANZIANI tout à l'heure, ce sont celles de pouvoir favoriser l'emploi. Sur chacun des deux OIM, Inno Campus comme Bordeaux aéroparc, ce sont la création de 10 000 emplois supplémentaires qui sont envisagés à l'horizon 2030. On est clairement dans des enjeux majeurs pour la Métropole, mais c'est vrai, comme l'a dit également Alain ANZIANI - décidément je fais beaucoup référence à ton intervention de tout à l'heure - c'est le fait de pouvoir travailler sur la mobilité parce que la mobilité, si on ajoute 10 000 emplois, on ajoutera encore d'autres entreprises, d'autres flux et la mobilité doit être véritablement assurée. Le tram bien sûr, le Bus à haut niveau de service (BHNS), tu l'as dit tout à l'heure et le fait que cela figure clairement dans les objectifs de ce Pacte Métropole - État nous permettra de bien avancer sur ce sujet. Pour ma part, tous les sujets sont bien traités et le choix des OIM dans ce Pacte me paraît hautement judicieux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots à mon tour pour saluer la qualité de ce travail et puis la qualité du positionnement stratégique de la Métropole qui a su faire comprendre à l'État et être comprise par l'État pour cet engagement notamment autour des OIM.

Je voudrais, à mon tour, souligner quelques points s'agissant des OIM en général et plus spécialement bien sûr de l'OIM Bordeaux Aéroparc. Tout d'abord, je crois que bien entendu la question foncière est une question tout à fait importante, j'y reviendrai un petit peu en conclusion. Je crois qu'au-delà de ça, ce qui a fait beaucoup le succès de cette OIM, c'est la logique d'animation et notamment Bordeaux Technowest qui est une structure d'animation d'un mode nouveau, d'un mode agile, d'un mode très en connexion avec les réflexes et le temps du privé et dont il faut veiller absolument à garder l'agilité. Il faut que ce modèle qui a fait la preuve de sa réussite et qui est pour beaucoup dans la créativité, la vivacité du milieu qui est accueilli sur l'OIM Bordeaux Aéroparc perdure. Et il faut faire attention à ce que nos constructions – et ce n'est pas du tout le cas aujourd'hui, c'est tout à fait satisfaisant –, mais il faut faire attention que les constructions qu'on met autour, dans les pactes ou dans les environnements, dans le soutien public, ne remettent pas en cause l'agilité du modèle d'animation qui, je le répète, est l'une des grandes clés de cette réussite.

Enfin, je voudrais dire qu'il faut faire attention parce que, souvent, le diable est dans les détails et la poursuite du développement et des espérances que nous portons au travers de l'OIM Bordeaux Aéroport tient pour beaucoup à ce que des petits détails ne viennent pas engluer, asphyxier finalement ce dynamisme. Ces petits détails, ce sont beaucoup de questions aujourd'hui de mobilité. On en a parlé hier en Bureau, mais je crois qu'il faut être attentif au fait que l'accumulation de voitures peut être un frein à l'innovation, à l'excellence, etc. Il faut donc que nous sachions faire comme nous l'avons décidé au travers du volet mobilité de l'OIM important - 56 millions jusqu'en 2020 - les mettre en œuvre aussi vite que possible pour que l'asphyxie des routes ne

vienne pas asphyxier une dynamique d'innovation tout à fait remarquable.

Enfin, je voudrais également, je l'ai également dit hier, d'abord saluer le petit retour au vocable « Aéroparc », ça peut paraître mineur, un détail, mais quelquefois bien nommer les choses, c'est commencer à la faire vivre correctement. Je crois que c'est beaucoup mieux que « Bordeaux Aéroport » qui ne rendait pas correctement compte de la réalité. Je voudrais à cet égard demander qu'on profite de ce moment où on renomme les choses pour porter remède à une situation qui est un peu aberrante et qui concerne les industries présentes sur le territoire de Saint-Médard-en-Jalles. Je parle des grandes industries liées à l'aéronautique spatiale défense, en particulier Airbus Defence and Space, Safran Héraklès, ROXEL, la DGA Essais de missiles et bien d'autres qui représentent à peu près 3 000 emplois industriels de très haut niveau et qui se trouvent toutes aujourd'hui en dehors du périmètre. Évidemment, ce sont des grandes entreprises qui peuvent continuer à vivre sans être dans le périmètre, mais ça crée des perceptions très péjoratives et notamment des effets de frontière qui sont nuisibles au développement de l'écosystème de ces entreprises. Et je souhaiterais qu'on travaille sur une extension de ce périmètre qui intègre ces grandes entreprises. Ça doit être possible. Il y a bien sûr quelques contraintes parce qu'il y a des zones urbanisées proches, mais on doit pouvoir faire un petit travail qui permet de réparer cette aberration. Ce sont des acteurs, je le rappelle, majeurs, des champions mondiaux. Ça fait un petit peu désordre que notre zone dédiée à l'aéronautique et à l'espace n'inclut pas des champions mondiaux. Je ne cite même pas le fait que 40 % du Camp de Souge sont sur le territoire de Saint-Médard, bien sûr.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président. Initiative gouvernementale, le Pacte a vocation à définir une stratégie nationale de développement donc des métropoles fondée sur l'innovation. Il vise à relever trois défis majeurs, je le rappelle :

- permettre aux métropoles d'affronter la concurrence entre métropoles mondiales,
- favoriser le rôle de locomotive de l'économie nationale,
- donner aux métropoles les moyens de répondre aux besoins de leur population.

L'État a, en effet, prévu d'accompagner la démarche en mobilisant, vous le rappeliez tout à l'heure, 150 millions d'euros inscrits au titre de la Loi de Finances 2017. La clé de répartition de 130 millions sur les 150 attribue une enveloppe de 8,8 millions à Bordeaux. Alors, vous avez choisi en effet la ligne de l'excellence. Excellence, c'est très bien, mais surtout sur de grandes entreprises ou de grandes structures dans des domaines de haute technologie, de Pôle d'excellence, mais laissant quand même de côté un grand nombre d'entreprises, de très petites entreprises (TPE) ou de petites et moyennes entreprises (PME).

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que toute cette organisation découle tout particulièrement de la loi NOTRe et ALUR (Accès au logement et urbanisme rénové). Monsieur FELTESSE avait raison, et je reprends ses propos, en parlant de cohérence. Le seul problème, c'est que je ne suis pas d'accord sur la ligne que prend cette cohérence, car ces lois élaborées par l'Europe ont des objectifs multiples :

- détruire peu à peu les Départements en les vidant de leurs compétences au profit des Métropoles et de Régions énormes,
- détruire les communes en diminuant leurs compétences et en baissant leur nombre via des regroupements de communes d'abord incitatifs et qui deviendront bien sûr obligatoires,
- éloigner en fin de compte du citoyen tous les organes décisionnels et faire en sorte que les Maires soient responsables de tout, mais décisionnaires de peu de

choses. On le voit bien dès aujourd'hui dans le fonctionnement des Communautés de communes (CDC) élargies,

- enfin, favoriser les grandes structures au détriment de structures à taille humaine, à savoir sacrifier la ruralité des villes moyennes, car nous assistons à la création certes - vous le rappeliez tout à l'heure, mon Cher Collègue - de métropoles choyées, mais entourées de territoires ruraux, délaissés. Ce que nous appelons nous « La France des oubliés », elle existe.

Pour résumer, on impose quand même aux citoyens des décisions pour lesquelles il n'a jamais été consulté à la base démocratiquement. Alors, de quoi s'agit-il sur les sommes dépensées ? Vous avez prévu 19 millions de dépenses pour 8,8 millions de subventions. Sur ces 19 millions, 11,5 vont être dépensés en partie ou en totalité pour les vélos, des pistes cyclables, des déplacements doux, vous citez l'Aéro Campus ou la zone aéroportuaire. Vous prévoyez donc de consacrer en gros 50 % d'une dépense assez considérable au profit d'une minorité d'utilisateurs que vous espérez à terme majoritaires.

Vous le savez, je le rappelle, ce modèle d'organisation territoriale opposera de plus en plus l'urbanisation, les grandes métropoles et le reste du territoire français. Ce modèle d'organisation, nous y sommes opposés. Nous, nous sommes attachés à la démocratie de proximité, une revalorisation du statut du Maire et vous le savez au triptyque Communes – Départements – État.

Je ne voterai pas ce dossier. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur VERNEJOUL.

M. Michel VERNEJOUL : Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Comme je l'ai dit hier en réunion de Bureau, je ne peux que me féliciter du travail qui a été réalisé pour l'OIM de Bordeaux Aéroparc, et particulièrement dans les priorités, il y a l'aéronautique au spatial et à la défense. Je rappelle que Martignas, c'est aussi la présence de l'usine DASSAULT avec 500 salariés pour la fabrication des ailes des FALCON et des RAFALE, mais aussi le camp militaire de Souge, Camp national des forces spéciales où se trouve le 13^{ème} Régiment de dragons parachutistes (RDP) avec l'utilisation de matériels de très haute technologie. Le salon européen, ce qu'on appelle SOFINS (salon des forces spéciales) où se retrouve les plus grands donneurs d'ordres en matière d'aéronautique, spatial et à la défense, et puis aussi toute la filière des drones, drones militaires et aussi drones civils avec Bordeaux Technowest, c'est l'école de pilotage des drones qui se fait sur le Camp militaire de Souge avec le centre d'essais et de services sur les systèmes autonomes (CESA).

Bien évidemment, mon intervention se situera en termes de communes périphériques et sur les investissements lourds en matière d'infrastructures de transport, tram, BHNS, les espaces publics, avec les nouvelles rues, les pistes cyclables à réaliser. Je rappelle que la RD213 qui relie Martignas à l'entrée de la Métropole par l'Avenue Marcel Dassault, c'est l'entraîneur du Bassin D213, une voirie arrivée à totale saturation, asphyxie, et donc avec l'idée qu'il faut renforcer, à mon avis, le transport en commun avec la LIANE 11 qui marche bien, mais la nécessité de mise en œuvre d'un BHNS. Et même si dans le cadre du Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM), il y a une étude qui est prévue, je pense qu'il est nécessaire avant de réfléchir à ces questions-là, d'accélérer le processus parce que je pense qu'avec la réalisation des deux ronds-points qui ont été faits, qui ont été réalisés, je pense que ce n'est pas une grande réussite parce qu'ils ont accru, à mon avis, les difficultés en matière de fluidité et de mobilité du trafic. Je vous remercie puisque vous avez souhaité hier que l'on puisse assister au groupe de pilotage, je pense qu'il va falloir reprendre en compte cette priorité autour de la mobilité qui soit un gage de la réussite de la mise en œuvre de l'OIM Bordeaux Aéroparc.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame VILLANOYE.

Mme Marie-Hélène VILLANOVE : Oui, Monsieur le Président, je voudrais remercier Virginie CALMELS pour avoir fait intégrer la dimension de coopération territoriale dans le Pacte métropolitain d'innovation de Bordeaux Métropole. Je vais revenir sur l'intervention de Monsieur FELTESSE et de Monsieur COLOMBIER.

Effectivement, à l'heure de la mondialisation qui décloisonne et du développement durable qui responsabilise, la décentralisation arme les territoires français pour répondre à des défis considérables. Dans une France très urbanisée, les pouvoirs locaux réaffirmés par les lois MAPTAM et NOTRe ne jouent pas à armes égales, si l'on considère les territoires comme des entités indépendantes. À Bordeaux face au renforcement de la Métropole, notre attention doit être attirée justement sur le destin de ces espaces périurbains et ruraux.

En effet, ce nouveau paysage administratif pris comme tel pourrait intensifier le clivage entre l'urbain et le rural, raviver la crainte d'une Métropole qui concentre et exclut, les métropoles et le désert français comme l'évoquait Monsieur FELTESSE. Il convient donc de prendre le contre-pied de cette perspective en affichant et en appliquant une double conviction suivante que la Métropole est une chance pour son hinterland. Elle emploie. Elle développe. Elle connecte. Cet hinterland est une chance pour la Métropole, il accueille, il participe de l'accomplissement et de l'épanouissement.

Reliés par l'espace de vie des hommes et des entreprises, ils doivent s'apprehender comme un système, pour leur assurer un destin vertueux, la coopération est donc de mise. Le renforcement de la Région, de la Métropole et des Intercommunalités doit permettre d'accentuer la synergie entre les zones rurales et urbaines, liée par un avenir commun.

La Métropole envisage son développement en réseau avec d'autres villes et nous aurons éventuellement, dans les jours prochains, l'occasion d'en reparler. Cette volonté d'ouverture doit être mise en mots et diffusée à nos partenaires ; première étape cruciale pour asseoir dans le paysage et dans les esprits l'ambition d'une Métropole coopérative, Monsieur le Président, pensée et opérée en bonne intelligence avec l'action de nos partenaires que sont le Département et la Région.

Nous serons néanmoins jugés sur nos actes. Du discours, il conviendra de passer au dialogue qui exauce le premier voeu puis aux contrats qui pourront nous permettre d'amplifier ces forts enjeux de coopération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, mes Chers collègues. La nature ayant horreur du vide, moins il y a de dossiers, plus il y a d'interventions, ce qui est le signe de la vitalité démocratique de notre Assemblée. Plus d'autres demandes de parole ? Madame CALMELS.

Mme Virginie CALMELS : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais répondre à la question de fond qu'a posée Pierre HURMIC. C'est finalement pourquoi ce choix ? Pourquoi ce choix ? Il y a 5 raisons.

La première, c'est que vous vous étonnez que d'autres métropoles... ou vous vous félicitiez, je vais le dire comme ça, que d'autres métropoles aient choisi l'excellence écologique, il faut savoir que beaucoup d'autres métropoles n'ont pas les OIM et qu'en l'occurrence, nous sommes innovants et nous sommes même en expérimentation. De ce point de vue-là, nous sommes plutôt regardés par les autres métropoles sur cette capacité à développer comme le soulignait Vincent FELTESSE à grande échelle des réelles opérations d'intérêt métropolitain qui prennent corps. Ça, c'est la première raison, c'est que les autres nous regardent avec envie, mais pour le moment n'ont pas ces OIM.

La deuxième raison, c'est que, comme ça a été bien rappelé par les uns et les autres et notamment Alain ANZIANI, notre priorité c'est l'emploi. On ne peut pas tout faire. Il faut bien hiérarchiser les priorités et on a fait de l'emploi, notre préoccupation majeure notamment pour ce Pacte État-Métropole.

Troisième raison, c'est Max GUICHARD qui l'a souligné à juste titre, il faut qu'on soit lié au réel. Pour être lié au réel, eh bien dans un délai très court parce que je rappelle que ce Pacte État-Métropole a été mené tambour battant dans des délais très courts, nous nous sommes raccrochés à des évènements très concrets. Ce point concret, il porte notamment sur un point qui a été souligné par de nombreux intervenants ce matin, c'est la mobilité. Bien évidemment, on est conscient que ces OIM et tout particulièrement Bordeaux Aéroparc a un réel challenge en matière de mobilité, que c'est un défi qui est devant nous, et que c'est pour cela que nous avons voulu que ces 8,8 millions d'euros qui vont donc nous être apportés, soient fléchés sur des projets très concrets, itinéraire BHNS entre les deux OIM ; on en a parlé, le maillage cyclable et l'amélioration de la circulation douce sur l'OIM Bordeaux Aéroport, etc.

Bref, comme vous le voyez, et ce sera ma quatrième raison, c'est qu'en fait, tout est dans tout. Ça a été dit aussi assez bien par Max GUICHARD, c'est qu'au fond on ne peut pas totalement séparer ces thématiques et, comme le rappelait Alain ANZIANI, il n'y a pas du tout de contradictions entre le développement industriel d'un côté et la transition énergétique. Et que c'est parce que nous sommes dans cette transversalité... c'est aussi, on n'en a parlé hier en Bureau, en interaction directe avec le travail de Clement ROSSIGNOL-PUECH, le sujet des zones humides, de la compensation, du foncier. Jacques MANGON rappelait combien c'est important cette réserve foncière. Vous le soulignez et vous avez raison, ce n'est pas qu'une contrainte, c'est aussi une opportunité à condition de travailler et c'est ce que nous faisons, en mode projet avec les services de l'État pour anticiper ce qui devient une contrainte pour un acteur économique qui veut s'installer quand on n'a pas pris les devants, quand on ne sait pas quelles sont les zones de compensation et que, du coup, c'est des délais très longs qui peuvent être mécaniquement dissuasifs pour des acteurs économiques qui voudraient s'installer sur notre Métropole.

Cette transversalité, elle est clé, elle est partout et au fond, en répondant à l'excellence économique et au rayonnement international, on intègre et Anne WALRYCK l'a parfaitement rappelé, l'excellence écologique.

Je dirais la cinquième raison, vous l'avez soulignée les uns et les autres, c'est qu'il faut veiller à ce que notre Métropole n'écrase pas. Notre Métropole est locomotive de notre grand territoire, elle est capitale régionale. D'abord au sein même de la Métropole, pour répondre à Monsieur TURON, la feuille de route économique, elle, elle porte bien sur les 28 communes de la Métropole. C'est vrai que ce plus qui nous vient de ce Pacte État-Métropole, lui, est fléché et tout particulièrement sur les OIM, mais on n'exclut pas, bien au contraire, ça vient en addition de ce qu'on vous a présenté dans le cadre de la feuille de route économique. Il s'agit bien de s'adresser à l'ensemble des communes de la Métropole.

Monsieur FELTESSE soulignait le fait qu'il ne faut pas avoir des territoires périphériques qui soient délaissés et vous avez raison. Marie-Hélène VILLANOYE vient de vous répondre. Nous travaillons ardemment pour que la Métropole dialogue avec d'autres territoires. C'est le cas avec Angoulême où nous avons des exemples précis de collaboration, de coopération. C'est le cas avec Libourne. Ici, on a fléché, vous le savez, le SYSDAU directement. Et puis, il y a beaucoup d'autres exemples. Si je prenais même French Tech, on se rend compte que ça dépasse le périmètre de la simple Métropole et que nous accueillons parfois dans des délégations French Tech et notamment à l'international des entreprises qui sont au-delà de la simple Métropole bordelaise.

Cette volonté de transversalité et cette volonté de ne pas abandonner nos territoires, elle est présente à la fois dans notre feuille de route. Elle est aussi présente dans ce Pacte État-Métropole et elle est présente dans notre volonté stratégique de jouer notre rôle de capitale régionale qui rayonne, mais qui n'étouffe pas.

Juste un petit point pour Monsieur COLOMBIER. Non, Monsieur COLOMBIER, ça ne s'adresse pas qu'aux grands groupes. Il se trouve qu'au contraire, bien sûr, que l'aérospatiale et la défense sont aussi portées par des grands groupes, mais derrière, c'est tout un tissu de PME et de TPE et Jacques MANGON le soulignait, il est Président de Technowest. Technowest est un exemple vraiment d'excellence de ce que l'on peut faire justement pour développer les PME et les TPE sur notre territoire. C'est bien ce qu'on s'emploie à faire. Il n'y a pas, là aussi, à opposer grands groupes et petites entreprises parce qu'en fait les deux travaillent ensemble et les deux se nourrissent des compétences des uns et des autres.

Dernière petite remarque pour répondre aux uns et aux autres sur l'OIM. Effectivement Jacques MANGON soulignait le changement de nom en Bordeaux Aéroparc et au-delà du changement de nom, aspirait un changement de périmètre pour inclure Saint-Médard-en-Jalles, c'est une extension dont on a parlé hier qui ne semble pas nous poser de problèmes, au moins sur la philosophie. Après, il faut le mettre en musique. Puis, Monsieur VERNEJOUL rappelait bien sûr l'importance de Martignas aussi dans ce périmètre. J'irais même un tout petit peu plus loin en disant que l'OIM et notamment pour des sujets de mobilité, intègre les communes périphériques et, de fait, intègre aussi Saint-Jean-d'Illac parce qu'on ne peut pas raisonner qu'en périmètre juridique.

Deux autres petits points soulevés par Monsieur FELTESSE puisque je suis quand même obligée de vous répondre sur la loi NOTRe, il y a du plus, il y a du moins. Vous vous félicitez, vous ne voyez que le plus. Moi, je peux me féliciter avec vous du fait qu'on a un petit peu clarifié le rôle des différentes collectivités. Le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) nous a permis, là aussi, de clarifier le rôle de la Métropole et celui de la Région, le fait que le Département n'ait plus la compétence économique est aussi une clarification. Effectivement de ce point de vue-là, je pense qu'on peut s'en féliciter. Je ne vais pas ouvrir le débat avec vous ce matin sur la taille des régions, mais malheureusement comme vous le savez, nous pensons que ces régions très grandes ne répondent pas à la promesse qui était celle de la baisse des dépenses et que, malheureusement....

M. le Président Alain JUPPÉ : On va se limiter au périmètre de l'OIM.

Mme Virginie CALMELS : D'accord. Mais comme c'était une remarque de Monsieur FELTESSE, je me permettais juste de lui répondre.

Enfin, il y avait deux autres points qui sont un peu périphériques, mais qui concernent quand même l'OIM. DASSAULT, un point soulevé par Monsieur FELTESSE. Oui, effectivement, vous le savez THALÈS a apporté des emplois, DASSAULT est en train de le faire. Ils n'ont pas souhaité communiquer de façon officielle sur le nombre d'emplois concernés. Il y a effectivement des chiffres officieux qui circulent. Je peux vous dire, j'étais chez DASSAULT, il y a encore 10 jours pour accueillir les nouveaux arrivants de la région parisienne et principalement des sites de Saint-Cloud et d'autres, qui arrivent avec bonheur d'ailleurs dans notre Métropole si attractive ; c'est plusieurs centaines d'emplois dont nous parlons ici et le développement est croissant.

Dernier sujet totalement périphérique, pardon Monsieur le Président, mais c'est pour répondre à Max GUICHARD sur la menace radio FIP, puisque vous avez soulevé ce point. Je voudrais simplement vous dire que, pour le coup, la Métropole n'est pas vraiment compétente hormis pour demander, mais vous venez de le faire, au Ministre de la Culture de se pencher sur la question. En revanche, c'est une entreprise et je trouve que les médias doivent aussi être appréhendés dans leur composition économique, c'est une entreprise, elle peut recevoir des aides directes. C'est à la

Région de le faire et je m'étais étonnée dans un communiqué de presse que la Région ne traite pas équitablement tous les médias et ne soit pas totalement transparente sur son soutien et son aide directe aux médias. Vous le savez il y a une polémique au sujet de Sud-Ouest et nous pouvons que nous réjouir que d'autres médias, et pas uniquement Sud-Ouest.... vous soulignez FIP, mais il y a plein de télés et de radios locales qui pourraient en profiter. Merci de votre attention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, je voudrais féliciter Madame CALMELS d'abord pour l'exhaustivité de ses réponses à chacun des intervenants et ensuite du travail qu'elle a accompli pour répondre à la proposition de l'État. Je la félicite d'autant plus que les délais qui nous ont été impartis ont été extrêmement brefs. L'État nous a saisis, il y a quelque mois, et il fallait répondre en quelque semaine. C'est ce que nous avons fait et on a pu boucler l'opération.

Je ne vais pas prolonger le débat. Je me réjouis d'abord qu'à l'exception peut-être de Monsieur HURMIC et de Monsieur COLOMBIER, il y ait un très large accord sur la proposition qui vous est faite et elle me semble, en effet, tout à fait excellente.

Trois remarques très brèves. D'abord, à la suite de ce qu'a dit Monsieur MANGON et aussi peut-être Monsieur VERNEJOUL, il faut que nous regardions la redéfinition du périmètre de l'opération. Ça ne pose pas de problème de principe.

Deuxièmement, l'un des enjeux majeurs, vus de notre Métropole, c'est quand même la mobilité parce qu'il y a des difficultés d'accessibilité qu'on connaît à cette zone. Je voudrais quand même rappeler que c'est notre priorité absolue en termes d'investissements. Nous avons adopté un Schéma de déplacement qui est extrêmement ambitieux, qui est en train de se mettre en œuvre et qui concerne tout particulièrement le territoire de l'OIM.

Enfin troisième point, rapide, je crois que, certes, on peut opposer les Métropoles et les territoires ruraux, on peut opposer l'OIM et puis le reste du territoire de l'agglomération. On peut opposer les grandes entreprises et les petites entreprises. Je crois qu'en réalité, il faut jouer à fond la complémentarité. Je le dis à Monsieur TURON, si les OIM sont dynamiques, il y aura des retombées sur l'ensemble du territoire. Si la Métropole est dynamique, il y aura des retombées sur l'ensemble de la Gironde et on le voit d'ailleurs. On voit aujourd'hui que le développement démographique hors Métropole, il est plus rapide qu'à l'intérieur de la Métropole. Nous tirons bien l'ensemble du territoire et, de même, vous l'avez dit Madame, opposer les grandes entreprises et les petites entreprises, surtout dans les domaines dont nous parlons, à savoir l'Aéronautique et l'espace est un contresens. Ce sont les sous-traitants qui fournissent parfois le plus d'emplois dans ce genre d'opérations.

Je mets ça aux voix. Qui vote contre ? Non, Monsieur FELTESSE, vous avez été trop vite. Monsieur HURMIC aussi ? Non ? Qui s'abstient ? Groupe des Verts, les Communistes ? Tout le monde vote pour, enfin tout le monde, ceux qui restent, qui sont la majorité. Je vous en remercie.

Majorité

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE

Contre : Monsieur COLOMBIER

Mme CALMELS

(n°3) Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTC) – Subvention de Bordeaux Métropole – Subvention – Convention – Décision - Autorisation

Mme CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il s'agit de la subvention de notre établissement à l'Office du tourisme et des Congrès de Bordeaux. Le dégroupement a été demandé par Monsieur FELTESSE, je crois, enfin par le Groupe Socialiste, non ? Si vous voulez intervenir, je pense que les Vice-présidents compétents vous répondront.

M. Vincent FELTESSE : Non, là aussi, c'est une délibération qui est plutôt importante. Nous avons toutes et tous l'objectif du développement de l'emploi sur la Métropole bordelaise. On sait qu'il y a une dynamique forte sur le tourisme.

J'avais trois questions à poser autour de cette délibération. Sans refaire le débat d'un précédent Conseil sur combien d'emplois ont été créés l'an passé ? Et surtout sommes-nous capables en 15 ans d'augmenter d'un tiers le nombre d'emplois sur la Métropole bordelaise ? Je voulais m'adresser ou à vous, Monsieur le Président, ou à Virginie CALMELS, ou à Stéphan DELAUX sur le nombre d'emplois qui sont dus au secteur touristique dans la croissance. Et combien on pense qu'on peut encore gagner d'emplois dans les années qui viennent ? C'est extrêmement important.

Deuxième point, me féliciter sur ce qu'on appelle « le Tourisme intérieur » ou « le Tourisme social » et on a effectivement une ligne de 100 000 euros dans cette délibération, et on a le petit guide sur la taxe. Ça me paraît extrêmement important qu'il y ait aussi une appropriation de la Métropole par les habitants de la Métropole et y compris ceux qui ne peuvent pas quitter la Métropole parce qu'il y a une contrainte sociale. On avait amorcé des choses.

Troisième point qui est un peu particulier, c'est cette notion de « sur-tourisme » qu'on commence à voir apparaître dans certaines villes qui est finalement qu'il y a trop de touristes. On voit bien qu'Amsterdam et Barcelone sont en train de changer de politique. Et comment on anticipe ce phénomène ? Voilà.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur DELAUX.

M. Stéphan DELAUX : Oui, Monsieur le Président. Je vais d'abord commencer par l'implication du territoire métropolitain. Moi, de ce point de vue-là, je me réjouis de la loi MAPTAM et je me réjouis du fait que le Président de la Métropole ait voulu tout de suite nous lancer dans cette compétence métropolitaine qui permet d'impliquer la filière professionnelle qui se trouvait parfois exclue au simple fait qu'elle habitait de l'autre côté des boulevards, et puis aussi d'impliquer l'ensemble des communes et à travers ce premier document modeste qui continuera à alimenter toute notre année 2017 qui sera complètement dirigée vers ce tourisme intérieur de proximité, qui s'appuie sur la nature, qui s'appuie sur toutes les richesses de ces communes qui se croyaient un peu exclues de la problématique touristique et qui sont, pour nous, un enjeu très considérable. Ça rejoint d'ailleurs un peu le dernier point qu'est celui du « sur-tourisme ». Notre orientation c'est de faire un tourisme de contenu à Bordeaux. Nous voulons absolument que toutes nos propositions touristiques soient basées sur les vraies valeurs de notre Métropole et de son environnement : l'histoire, le patrimoine, la culture, la viticulture, les espaces naturels, et il faut que nous soyons dans une proposition qui implique nos touristes dans la découverte d'un territoire, d'une civilisation et dans un esprit que le Maire de Bordeaux appelle souvent « L'esprit de Bordeaux ». Je crois que nous y tenons tous même quand on habite dans cette Métropole, pour nous orienter vers ce tourisme construit, intelligent, enrichissant qui est un tourisme de contenu.

Pour autant, en effet, le tourisme est un élément très important de notre développement économique. Aujourd'hui, il occupe une place considérable avec, sur la Métropole, un chiffrage réalisé il y a un an et demi qui approchait le milliard d'euros, 938 si ma mémoire est bonne. Ça veut dire que c'est important. En France, le tourisme représente 7,3 % du produit intérieur brut (PIB). Dans un territoire comme le nôtre et sur une ville comme la nôtre, c'est évidemment au-dessus.

Au niveau de la Métropole - tout à l'heure Monsieur HURMIC parlait de création d'emplois pour un million investi - nous avons créé l'année dernière 1 400... enfin ceux que nous identifions comme ça, de manière relativement facile, sur hôtellerie, restauration et services directs au tourisme, 1 400 postes. Mais pour vous donner un éclairage un peu différent, un magasin comme les Galeries Lafayette grand groupe national, 30 % du chiffre d'affaires aux Galeries Lafayette est un chiffre d'affaires qui provient du tourisme et de touristes étrangers. Ça donne une petite idée de ce qui se passe sur le plan économique et avec 1 400 postes créés l'année dernière, une croissance de 8,5 % de l'emploi sur Bordeaux, c'est évidemment les plus gros pourvoyeurs de nouveaux emplois. Ces chiffres me sont confirmés à l'instant par mon voisin de droite Yohan DAVID qui surveille ça avec beaucoup d'attention.

Voilà un petit peu où on en est. Quant au « sur-tourisme », pour y revenir et pour conclure là-dessus, nous travaillons très sérieusement sur cette question. Nous l'avons anticipée déjà depuis un an, le Maire de Bordeaux puisqu'il y a aussi cette problématique du centre-ville, mais ce sujet est peu évidemment être transposé à toute la Métropole, est très attentif à ça. Avec plusieurs collègues, nous travaillons dessus et ici, au niveau de la Métropole et autour du Directeur général, un groupe aussi d'élus travaille sur cette problématique, car nous aurons des propositions à vous faire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. C'est vrai que certaines villes ou certains sites touristiques sont victimes de ce « sur-tourisme ». Les touristes sont en train d'évincer la population de Venise. Quand on a en tête les prévisions d'implantation de croissance du tourisme asiatique, quelques centaines de millions de Chinois supplémentaires vont se déverser sur les routes touristiques du monde, il y a là une préoccupation. On n'en est pas encore là, on n'est pas encore menacé de ce flux excessif. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition à cette délibération. Madame CALMELS.

Mme Virginie CALMELS : Je voulais juste compléter pour Monsieur FELTESSE parce que je crois qu'on peut se féliciter. Vous posez la question de l'emploi et vous avez raison parce que c'est aujourd'hui quand même ce qui tire les chiffres vers le haut. Quand on regarde les chiffres sur les trois dernières années, l'hébergement et la restauration arrivent en numéro un dans la création nette d'emplois salariés privés devant les activités culturelles et sportives, et devant les activités informatiques. C'est l'enjeu de notre classement, vous le savez, des entreprises qui créent le plus d'emplois, ça donne bien les perspectives. Stéphan vous a donné des chiffres, mais ces trois secteurs, c'est près de 4 000 emplois nouveaux qui ont été créés sur les trois dernières années. On est vraiment au cœur de la locomotive d'emploi sur la Métropole et également sur la ville de Bordeaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Donc pas d'opposition, pas d'abstention non plus. Merci.

Unanimité

M. RAYNAL

(n°12) Opération campus – Université de Bordeaux – Participation financière de Bordeaux Métropole pour réhabilitation des vestiaires et de la zone accueil de la Piscine universitaire de Talence – Convention – Décision – Autorisation

M. RAYNAL présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président. Cette délibération nous permet d'intervenir sur deux aspects.

D'abord, sur ce Plan campus qui a, certes permis, des rénovations de grande ampleur et ô combien nécessaires pour le domaine universitaire. Cela s'est fait, encore une fois, pour l'État en se délestant d'une partie de sa compétence sur la Région et la Métropole. Le tout, en accompagnement d'une mise en autonomie des universités qui n'a pas fait la preuve de son efficacité pour une véritable démocratisation de la réussite des étudiants. Ce désengagement est particulièrement flagrant sur le financement de la piscine universitaire pour laquelle l'État octroie généreusement 1/10^e, je rappelle 1/10^e des sommes, soit 222 000 euros contre 1,5 million pour la Métropole et la Région. Ce serait anecdotique si cela ne se produisait dans le contexte actuel particulièrement alarmant de pénurie de bassins pour les habitants de la Métropole.

Dernier évènement en date, la fermeture de la Piscine de Cenon, mettant en lumière les enjeux de financement d'un véritable Plan piscine qui doit maintenant aller bien au-delà des 20 millions que notre Assemblée a, à juste titre, votés en juillet dernier. Évidemment, des solutions techniques provisoires sont envisageables, mais je crois que nous devons maintenant intervenir collectivement pour interpeller l'État pour qu'il joue son rôle dans la réponse aux besoins de nos territoires tant pour l'apprentissage de la nage pour les écoliers que pour la pratique sportive et de loisirs qui sont des enjeux de santé importants pour la société.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

M. Max GUICHARD : Nous voterons contre.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, Monsieur l'Adjoint, en effet, on ne peut que souscrire au constat de manque de piscines dans notre Métropole. Nous savons tous, je crois que là aussi, nous y souscrivons, que la natation est un sport majeur parce qu'il est totalement équilibré, aussi bénéfique pour les enfants que pour les personnes âgées et que d'autre part, il fait partie du plan d'éducation de notre enseignement. Donc ce manque est particulièrement lourd. Nous le savons, 750 000 habitants et seulement 16 piscines publiques, alors que pour 500 000 habitants, la Métropole de Rouen a 20 piscines. C'est une image négative et une image d'autant plus négative que la ville centre est particulièrement déficitaire puisque l'on note pour 245 000 habitants, que 4 piscines publiques, dont l'une n'est ouverte que durant les deux mois d'été. Je dois dire que représentante de cette ville centre, je ne suis pas très fière de ces chiffres. En 2008, il y a 9 ans, la France Métropolitaine comptait 260 m² de bassins pour 10 000 habitants. En 2017, à Bordeaux, nous disposons de 3 105 m² de surface de baignade dont 300 m², 2 mois seulement d'été, soit 127 m² pour 10 000 d'habitants, moitié moins que la moyenne nationale. Pour une ville qui veut représenter un leader dans tous les domaines, c'est quelque chose de tout à fait regrettable.

L'apprentissage de la natation n'est pas suffisant, n'est pas complet du fait de la surcharge de ces bassins. L'offre ne répond pas aux besoins et nous constatons, été comme hiver, que des quartiers sont particulièrement installés dans ce manque, alors que Bordeaux, en 2015 - alors, on ne sait jamais comment sont donnés ces labels, j'avoue que je me pose de plus en plus de questions - a reçu le label *Ville européenne du sport*. Dans les classements d'attractivité, nous apparaissions aussi en haut des listes en sachant pourtant que la réalité est tellement éloignée de l'ambition et en tout cas, de l'affichage. J'appelle très clairement d'une part à l'urgence de ce Plan piscine, je crois que nous sommes tous ici d'accord sur ce point, mais aussi à une part conséquente de ce Plan piscine dans la ville centre qui ne peut pas toujours se reposer sur la périphérie pour les équipements qui coûtent le plus à la collectivité. J'appelle vraiment notre ville à contribuer davantage et notre Métropole à confirmer son ambition dans ce domaine. Je vous remercie.

M. Max GUICHARD : Et l'État ?

Mme Michèle DELAUNAY : Eh bien l'État, Monsieur GUICHARD, je vais vous répondre. Je suis particulièrement satisfaite, car notre candidat Benoît HAMON que vous soutiendrez j'en suis sûre, a mis le sport au cœur de son programme de prévention et prévu des investissements qui sauront vous réjouir. Merci. Je ne voulais pas introduire cet élément, mais je sais que vous saurez y souscrire et l'applaudir.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà. Nous savons bien, depuis longtemps, que la foi des nouveaux convertis était la plus ardente, naturellement. Nous en avons un exemple à l'instant.

Alors, redevenons un peu sérieux. Qui est-ce qui souhaite encore intervenir ? Madame PIAZZA je crois et Monsieur JOANDET.

Mme Arielle PIAZZA : Monsieur le Président, merci beaucoup. Je voudrais juste confirmer et répondre à Max GUICHARD que oui, je vais défendre l'État finalement parce que l'opération « J'apprends à nager » est une opération de qualité financée par l'État pour permettre à des enfants d'apprendre à nager gratuitement, les enfants de 6 à 12 ans.

À Bordeaux, nous en bénéficiions dans un quartier Politique de la ville au sein de la Piscine Tissot et les petites vacances scolaires servent à ça. Nous avons reçu plus de 50 enfants qui commencent le lundi et qui finissent le vendredi et qui ont un diplôme de savoir nager. C'est une opération qui marche bien et le Ministre Thierry BRAILLARD en est très content.

Sur le Plan piscine de l'État, c'est le premier critère éligible. Quand on demande, sur une construction de réhabilitation, un équipement sportif à l'État via le Centre national pour le développement du sport (CNDS), c'est le premier critère éligible pour avoir un financement à la hauteur de 20 %. Je trouve que ça pourrait être plus. On va se battre pour plus, mais c'est vrai qu'il y a quand même une attention particulière pour les équipements piscine.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur JOANDET.

M. Franck JOANDET : Monsieur le Président, nous voterons pour cette délibération, mais comme certains de mes collègues se sont exprimés sur le problème des piscines dans l'Agglomération, nous voudrions repréciser notre position. Nous l'avions indiquée en février 2014 lorsque nous avions adopté ici le règlement d'intervention pour les équipements sportifs, il nous apparaît tout à fait logique que la Métropole prenne en compte les besoins en nouvelles infrastructures sportives. Cependant, nous avions également indiqué que le niveau d'intervention à la Métropole devait être réfléchi afin d'éviter toute dispersion de moyens.

Sur la question des piscines, il faudra, à notre avis, respecter ce préalable. Avant tout engagement financier de la Métropole, il est indispensable de déterminer quels sont les besoins en piscine dont la vocation sera véritablement d'intérêt métropolitain. La cohérence et la complémentarité de ces piscines, de ces bassins doivent être également un préalable incontournable. Il ne nous paraît pas justifié que notre collectivité apporte automatiquement son concours à des équipements dont la vocation est strictement communale ou intercommunale. Ce type de réalisation devrait rester, de notre point de vue, de stricte compétence communale.

D'autres questions seront également évoquées au-delà de cette cohérence d'un projet à l'échelle de la Métropole. C'est le problème des critères d'accessibilité à ces équipements et notamment en termes de tarifs et en cohérence avec les équipements qui, par ailleurs, ont déjà été réalisés et les rénovations qui ont déjà eu lieu sur d'autres communes. Voilà, je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Je voudrais répondre à Madame PIAZZA sur un point qui est le désert qui est maintenant installé à la Bastide et les enfants des écoles, vous parlez d'un Plan natation, malheureusement se heurtent à un trajet en bus qui est bien supérieur à leur temps de baignade.

Je voudrais Monsieur le Président d'autre part, vous savez le respect que je vous porte et je le dis avec une très grande profondeur.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, parfois, il m'arrive d'en douter. Il m'arrive d'en douter quand je lis vos tweets, il m'arrive d'en douter, très souvent. Je vous remercie de me rassurer.

Mme Michèle DELAUNAY : Je me permets cependant de vous répondre, en matière de nouveau converti pour l'élection présidentielle, je pense que chacun doit mesurer sa propre position avant de condamner celle des autres.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai condamné personne, j'ai simplement remarqué que certains avaient beaucoup hésité. Moi, j'ai hésité pendant une seconde simplement, le soir des primaires. J'ai observé qu'avant de devenir « hamoniste » - c'est comme ça qu'on dit ? - vous avez pris le temps de la réflexion, mais c'est un autre débat.

Voilà, on va conclure là-dessus. Que nous ayons un déficit de piscines, c'est évident, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de lancer un Plan piscine. Ce Plan piscine est préparé par un rapport qui a été confié à un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé. Cet assistant à maîtrise d'ouvrage est au travail. Il s'agit d'abord d'évaluer les besoins de surface en m² de plan d'eau au regard de l'état actuel de nos équipements, en particulier pour répondre à la pratique des scolaires et également des autres publics. Ensuite de bien évaluer, de bien recenser les équipements programmés par les communes, nouveaux ou en réhabilitation. Il y a plein de projets dans ce domaine. Nous avons vu, il n'y a pas très longtemps, avec Madame le Maire de Bruges en regardant l'aménagement du tour du lac, un projet de piscine qui sera limitrophe entre Bordeaux et Bruges. Il y a aussi un projet de piscine dans l'opération Bordeaux Saint Jean Belcier. Il y a le projet du Stade nautique de Mérignac dont nous avons déjà parlé. Vous voyez qu'il s'agit de bien mesurer tout cela pour déterminer un maillage cohérent sur le territoire. Et, conformément à ce que j'avais dit au Conseil du 2 décembre, un règlement d'intervention qui permettra de soutenir financièrement ces initiatives communales sera présenté sans doute le mois prochain au Bureau avant d'être soumis au Conseil métropolitain en avril.

Nous avançons donc dans ce domaine, mais aujourd'hui il s'agissait, puisque nous avons le talent d'élargir les débats, très au-delà de nos projets de délibération, de savoir si nous participons à la réhabilitation de la piscine universitaire de Talence. J'indiquerai simplement qu'il est tout à fait normal que notre Métropole se soit investie dans le projet Campus lancé en 2008, si je me souviens bien, qui est d'ores et déjà une belle réussite. Nous en prenions toute la mesure, il y a peu de temps, en posant la première pierre de la nouvelle Faculté d'Odontologie dans le secteur de Carreire. Le Campus avance, il est tout à fait normal que la Métropole y participe.

Qui vote contre ce projet de délibération n°3 ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Sur la délibération suivante, est-ce que nous allons arriver à animer un long débat ? Pardon, Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Ce n'est pas pour revenir sur le fond, je voulais à titre personnel et je pense qu'Alain DAVID va nous soutenir, remercier le Maire de Villenave-d'Ornon qui nous ouvre sa piscine pour nous aider dans cette période difficile. L'intercommunalité, des fois, ça marche.

M. le Président Alain JUPPÉ : Dont acte. On lui transmettra. Monsieur TOUZEAU.

M. TOUZEAU

(n°21) Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain (OPAH RU) volet « copropriétés » du centre historique de Bordeaux – Convention – Participation financière – Décision - Autorisation

M. TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ?

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Nous soutenons évidemment cette démarche qui vise à améliorer l'habitat dans les quartiers populaires du centre-ville et à y maintenir des populations les plus fragiles. Le travail réalisé jusqu'ici par InCité, s'il n'est sûrement pas exempt de reproches est de grande qualité ; tout comme le rapport qui nous est présenté. Celui-ci fait cependant valoir des éléments qui doivent interroger, à commencer par le taux de réalisation des objectifs qui n'a été que de 30% en direction des propriétaires occupants et de 43% pour les propriétaires bailleurs. On comprend évidemment que les dossiers traités sont lourds et demandent du temps pour aboutir. Mais des niveaux aussi bas de réalisations doivent obligatoirement nous interroger sur les moyens mis à la disposition de l'opérateur et des services pour parvenir à des objectifs certes fixés par l'État et qui correspondent d'abord à des urgences sociales.

Pas satisfaisant non plus, le taux de relogement définitif qui est à peine de 25%, même si une majorité des ménages semble trouver des possibilités de relogement dans le centre historique de Bordeaux. Enfin, on peut s'étonner de la tendance à l'augmentation des loyers qui n'est pas compensée par la baisse des charges induite par les travaux de rénovation énergétique notamment.

Ces remarques faites, nous nous félicitons de la poursuite de ce travail et de l'extension du périmètre concerné. Les premiers éléments livrés par l'Observatoire des loyers animé par l'Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine (A'URBA) mettent en évidence que notre agglomération est championne du prix au m² pour les loyers, loin devant Nantes ou Toulouse. Des prix qui ont augmenté de 11% entre 2009 et 2014 pour les locataires entrants. Espérons que l'arrivée des données définitives de cet Observatoire ne tarde pas afin que notre Conseil puisse se prononcer sur la mise en place déjà évoquée, urgente à notre avis, de l'encadrement des loyers sur la Métropole. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame AJON ?

Mme Emmanuelle AJON : Monsieur le Président, Chers Collègues, nous ne pouvons que nous saluer du renouvellement de cette opération, car il suffit de se promener dans les rues bordelaises pour vérifier que l'objectif de mettre fin à l'habitat insalubre, au mal-logement et aux logements vacants n'est pas encore atteint.

Je l'ai déjà souligné lors de Conseils municipaux, l'enjeu nécessaire du travail de réhabilitation des bâtiments du centre historique pour lutter contre le mal-logement et l'adaptation aux enjeux environnementaux et à ceux liés au vieillissement nécessite d'être très vigilant afin de ne pas entraîner un phénomène de gentrification dans nos

quartiers centraux et de produire *in fine* une offre déconnectée à la demande des habitants bordelais, mais uniquement connectée à la promotion immobilière et à un marché financier. C'est dans ce cadre que la non-atteinte des objectifs en termes d'accompagnement des propriétaires occupants me paraît un indicateur tout de même inquiétant en termes de gentrification.

Cependant, on ne peut que se féliciter d'ouvrir ce dispositif vers les copropriétés dégradées, car même s'il est vrai que le secteur historique bordelais en compte peu par rapport aux autres métropoles françaises, les copropriétés dégradées n'en restent pas moins des pièges et c'est en France plus d'un million de mauvais logements en mauvais état et 100 000 en très mauvais état que nous comptons dans des copropriétés dégradées.

Ces copropriétés sont des pièges qui entraînent inlassablement les petits propriétaires vers des situations financières périlleuses voire vers le surendettement et crée du logement, du mal-logement et de la création de zones dites de non-droit. L'enjeu est donc énorme.

Mais si aujourd'hui nous comptons peu de copropriétés dans notre centre historique, nous en avons de nouvelles qui se créent à tour de bras, tous les jours, dans les nouveaux quartiers que sont par exemple GINKO ou les Bassins à flot. Alors que ces copropriétés sont à peine sorties de terre, on note des stigmates de futures copropriétés dégradées : une production immobilière de piètre qualité, de nombreuses malfaçons, un vieillissement prématué des bâtiments, une élévation des frais de copropriété inquiétants dès la seconde année et un *turn-over* important des locataires.

Monsieur le Président, il devrait être mis en place, d'ores et déjà, un Observatoire sur ces copropriétés afin que le piège connu des copropriétés dégradées ne se referme sur Bordeaux sans que nous l'ayons prévu pour l'éviter et donc aussi maîtriser des dépenses publiques futures importantes. Il serait nécessaire de faire un Observatoire de ces copropriétés afin qu'elles ne tombent pas dans notre piège économique. Monsieur le Président, n'attendons pas d'être acteur de la dernière chance auprès de ces bâtiments, de ces propriétaires, mais dans un rôle de prévention nécessaire. Je vous en remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres interventions ? Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, une brève remarque. C'est d'habitude notre groupe qui intervient avec insistance d'ailleurs comme l'a fait mon amie Odile BLEIN sur la question du logement et je ne sais pas si ce n'est pas, en fait, une erreur. Je ne sais pas si nous ne devrions pas laisser faire vos adjoints. Oui, parce que j'ai lu un article fort intéressant dans Sud-Ouest cette semaine concernant les nouvelles écoles à Bordeaux et c'est Madame CUNY qui, interrogée sur le sujet, expliquait qu'il fallait plus d'écoles là où on construit des logements sociaux. Disait-elle, « Il y a davantage de familles dans les logements sociaux », c'est ce que vous disiez Madame. C'est sûrement lié au fait que 70% des logements dits à prix libre sont, en fait, des produits pour investisseurs loués à des prix indécents.

En tout cas, vos propos, Madame CUNY, donnent du sens à ce que nous disons en permanence : c'est du logement social qu'il faut construire pour répondre aux besoins des familles. Il en faut donc dans des proportions beaucoup plus importantes que ce qui se pratique dans votre ville comme dans d'autres.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, je ne comprends pas très bien s'il faut faire des écoles parce qu'il y a beaucoup d'enfants et si les enfants sont dans les logements sociaux, ça veut dire qu'on fait beaucoup de logement social ?
Bien qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Monsieur TOUZEAU, vous gardez la parole ? La 22.

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°22) Attribution d'une subvention ingénierie en faveur de la réalisation de logements en habitat participatif – Liste des opérations retenues – Décision - Autorisation

M. TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, qui demande la parole ? Madame BLEIN à nouveau.

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, là aussi cette délibération est très positive. Les expériences menées par les groupements d'habitants s'ils ne sont pas toujours reproductibles à l'infini à grande échelle font des démonstrations importantes. La Ruche montre, par exemple, que l'effort de densification en milieu urbain peut se faire en alliant qualité et bien vivre. Le projet des Boboayaka trace une voie intéressante pour l'accompagnement du vieillissement et l'amélioration des liens intergénérationnels. Plus concrètement, la question de l'emprunt bancaire est hélas bloquante pour ce type de projet et pour ce dernier particulièrement. Je sais que les services de la Métropole, le service finances notamment, travaillent sur les solutions techniques permettant de leur apporter une garantie d'emprunt. Il faut aller jusqu'au bout, car il s'agit là de projets porteurs de bien plus de sens que certains Etablissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou résidences immobilières auxquels notre établissement apporte parfois ses garanties.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, c'est également pour nous féliciter et remercier notre établissement, suite à son engagement pris en février 2014 que nous avons salué. Des projets aboutissent, d'habitat coopératif, et d'autres vont voir le jour sur de nombreuses communes comme cela a été évoqué : Mérignac, Lormont, Bordeaux, Bègles évidemment. L'habitat participatif s'inscrit dans une perspective de transformation écologique et sociale de la société en bouleversant les codes traditionnels d'habitat vers plus de collectif, d'humain et de sobriété dans une période marquée par une hausse des prix de l'immobilier sur notre agglomération. J'ai lu dans mon quotidien régional préféré que les prix ont augmenté de 40% en 10 ans, c'est quand même un chiffre qu'il faut souligner, qui est vraiment fort, qui pose des problèmes d'accès à la propriété pour la grande majorité de nos concitoyens. Ce nouveau type d'habitat vise à redonner des marges de manœuvre aux habitants trop souvent dépossédés de leur lieu de vie. Habituellement, usagers ou spectateurs passifs, ils deviennent actifs grâce à l'habitat participatif, acteurs de leur logement. Ils ne subissent plus, leur implication est favorisée à toutes les étapes de la conception à la vie commune au sein du quartier. Ils deviennent acteurs de leur quartier.

L'habitat participatif permet une réduction des coûts par moins d'intermédiaires et une part de mutualisation des espaces de vie ainsi qu'une diminution des charges par l'échange de services. Ainsi il devient plus abordable pour les ménages modestes.

Écologiquement, l'habitat participatif est facilitateur d'innovations et précurseur : choix de matériaux sains, réduction des déchets, rationalisation de l'espace et écoresponsabilité des habitats, qualité du bâti, tout est pensé pour faire de la

performance écologique et sociale une priorité. Évidemment je rejoins ce qui vient d'être dit concernant la garantie d'emprunt. Je sais que le Vice-président y travaille et que notre établissement va trouver des solutions pour que ces projets puissent aboutir plus sereinement. Et puis remercier évidemment notre établissement de soutenir deux projets sur la ville de Bègles comme cela a été dit. La Ruche en lien avec l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique et AXANIS filiale d'accession sociale d'AQUITANIS - je salue également sa Présidente - premier habitat participatif de Gironde, je pense. Réalisation de 11 logements dont 9 en accession à la propriété pour un coût moyen de 2 500 euros du m². On peut faire de l'habitat participatif à des coûts acceptables. Avec des pièces en commun, une salle commune de 70 m², une buanderie, une terrasse de 90 m², un jardin collectif de 560 m² avec des matériaux très écologiques comme une ossature bois et un remplissage paille.

Et le deuxième projet porté par l'association Boboyakas qui est une association regroupant des seniors souhaitant créer des lieux de vie regroupant une vingtaine de personnes dont l'objectif est de pouvoir vieillir sereinement ensemble avec en plus un projet de micro-crèches.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Ce projet, cela vient d'être dit, est totalement positif, mais il est aussi, on doit le reconnaître, totalement tardif par rapport à d'autres villes. En effet, l'habitat participatif est mis en valeur parce qu'il permet, cela vient d'être dit aussi, un coût de construction des logements de 5 à 15 % inférieur au prix du neuf et ceci est appréciable, mais aussi qu'il se situe dans une conception des bâtiments respectueuse de l'environnement.

Je voudrais, pour montrer ce caractère tardif, donner l'exemple de la ligne de Strasbourg et de son Maire, Roland RIES, qui est une ville totalement pionnière et, reconnaissons-le, inspirée du *Baugruppen* de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire en Allemagne qui est très en avance sur nous aujourd'hui. C'est cette ville de Strasbourg qui a entraîné dans son sillage d'autres communes, Lille, Grenoble, Toulouse, séduites par ce nouveau concept. Le projet strasbourgeois notons-le est né en 2009, projet à partir duquel la municipalité a décidé de réserver progressivement des terrains pour ce type d'opération. En février 2016, Strasbourg enregistre au total 25 projets d'habitats participatifs.

Je veux faire une parenthèse - et vous vous doutez que je la salue particulièrement – à des projets tels que les Boboyaka. Les Boboyaka, j'oserais presque dire comme leur nom l'indique, se situent dans le sillage des Babayagas de Montreuil et offrent une solution totalement nouvelle à des personnes qui se sentent vieillir et qui veulent pouvoir s'aider mutuellement, se soutenir, vivre ensemble, avoir des initiatives importantes et j'ose parier que les baby-boomers qui arrivent aujourd'hui dans le champ de l'âge seront très créatifs de ce point de vue.

Je reviens à l'éco-quartier de Strasbourg pour souligner, en effet, ce que l'on a dit, l'engagement pour un habitat raisonné et participatif avec une orientation du bâti vers des matériaux écologiquement responsables, des sources de chaleur renouvelables, une gestion des déchets innovante et un choix des matériaux.

Je tiens aussi à saluer la loi ALUR de Cécile DUFLOT qui, en 2014, a permis de doter l'habitat participatif d'un statut, d'une reconnaissance officielle et d'un cadre légal avec la définition des sociétés d'auto-promotion.

Je pense qu'il y a un point de vigilance que nous devons avoir. Il n'y a pas de conditions de revenus alors qu'il s'agit d'un habitat subventionné et sans doute faut-il que nous y réfléchissions. Nous devrons, en effet être, particulièrement vigilants sur les dispositifs fiscaux et je souhaite que la ville de Bordeaux, comme notre Métropole, à

cette condition, soit particulièrement diligente, dynamique pour combler son retard. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Il s'agit juste d'une question. J'avais été rassuré par les propos de Jean TOUZEAU puisque la délibération disait « Choix des opérations retenues » et l'intervention de notre collègue de Bègles, avait cité trois villes, et donc là, j'ai eu une inquiétude. Entre les deux, il y a un projet sur Talence, je pense que c'est un projet qui viendra plus tard, mais que la liste n'était pas exhaustive. D'accord.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, l'habitat participatif est intéressant. Vous souhaitez attribuer trois subventions pour un montant cumulé de 11 000 euros. D'une part, 11 futurs logements dans l'habitat participatif La Ruche. Faisons le décompte ainsi que nous le précise le dossier, des aides déjà accordées.

Au titre du foncier : décote de 63 000 euros par Bordeaux Métropole, protocole foncier avec l'EPA.

Participation de 72 000 par Bordeaux Euratlantique, ramenant l'acquisition du foncier à 180 000 euros hors taxes, soit environ 180 euros le mètre carré de surface plancher ; Se rajoute, au titre des démolitions, une participation de 28 000 euros par Bordeaux Euratlantique ;

Subvention dans le cadre de l'appel à projets « Bâtiments aquitains basse énergie » 58 500 euros par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), 67 800 euros de la Région ;

Aide à la maîtrise d'ouvrage 100 000 euros répartis par tiers entre AXANIS, l'EPA et la ville de Bègles ;

Soit un total, je l'ai fait, de 389 465 euros déjà accordés au titre de décotes, participations et subventions diverses. Ramené aux logements, cela nous fait quand même une aide de 35 405 euros par logement au bénéfice d'AXANIS, maître d'ouvrage pour la Résidence La Ruche. Je trouve ça trop important.

Précisons du reste, c'est un détail, mais que le Président du Conseil d'administration est Bernard BLANC qui était également Directeur général de l'entreprise AQUITANIS. Vous souhaitez en plus les aider à hauteur de 8 000 euros supplémentaires. Je pense qu'il est grand temps, sur ce type de projet, d'arrêter les frais. Aussi, je ne cautionne pas ce que j'appellerais une gabegie d'argent public au profit d'AXANIS.

À l'inverse, l'aide de 3 000 euros au bénéfice de BOBOYAKA LA CASTAGNE à Bègles, pour construire 20 logements pour les seniors me semble tout à fait acceptable.

Aussi, globalement sur ce dossier, je m'abstiendrai.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, on est tous enthousiaste sur l'habitat participatif. Encore faut-il qu'il existe. Parce que j'aimerais bien un point précis sur la réalité de l'habitat participatif aussi bien sur la Métropole bordelaise qu'ailleurs en France. Je me souviens que ce dossier, ça doit faire 7-8 ans qu'on l'évoque sur la Métropole bordelaise. Ça a donné une proposition de loi en 2011 qu'on a intégrée ensuite dans la loi ALUR. On a dû faire deux ou trois colloques à Bordeaux, à La Cub, puis à la Métropole sur l'habitat participatif et *quid* ? C'est ça que j'aimerais connaître plus précisément. Quelle est la réalité ? On sait bien qu'ailleurs, en Europe, ça fonctionne. Les *Baugruppen* sont un exemple, mais quelle est la réalité ?

Sinon, pour rebondir et pour faire un jeu de mots sur ce qu'a dit Michèle DELAUNAY, il ne faudrait pas qu'on passe des Boboyaka qu'on aime tous au Babayaga qui est une sorcière russe plus ou moins surnaturelle et qui existe ou qui n'existe pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ? Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Plusieurs questions ont été posées. Ce qui a été mis en exergue notamment, c'est l'intérêt effectivement de cet habitat participatif. Je rappellerai qu'il permet de développer des opérations et notamment des logements en accessions abordables. On arrive quand même – je n'ai pas les mêmes chiffres que ceux mis en avant par Monsieur COLOMBIER - à des prix plafonnés et nous souhaitons arriver à ces prix plafonnés et avec des ménages sous plafond de ressources, pour répondre à la question par rapport à ce que nous portons.

L'habitat participatif, ce sont surtout des projets portés, bien sûr, par les habitants eux-mêmes qui demandent du temps et c'est pour ça que nous accompagnons avec des subventions et des aides d'ingénierie, notamment en amont, comme vous l'avez dans le cadre de cette délibération puisque c'est d'abord à ce niveau-là que doivent être aidés les groupes qui se constituent de façon à ce que nous puissions effectivement accompagner ces démarches. C'est le sens de cette délibération. Nous travaillons également sur des questions telles que les garanties d'emprunt, cela a été abordé, parce que se posent effectivement au-delà du projet des questions de calage budgétaire financier, et puis également de garanties pour la collectivité qui accompagne.

En ce qui concerne les observations qui ont été faites sur l'opérateur AXANIS, nous n'aidons pas AXANIS. Nous aidons les habitants et AXANIS est un opérateur. De la même façon qu'on voit un certain nombre de projets se fixer dans le cadre coopératif et que, notamment sur les questions de garanties d'emprunt et de perspectives et de devenir, c'est là où nous avons besoin, en cas de défaillance de l'un des coopérateurs, d'avoir un certain nombre d'éléments permettant, ce qui n'est pas simple sur le plan juridique d'avoir, par exemple, des dispositifs ou de réimplication ou de rachat de copropriété lorsque celle-ci peut être défaillante. Mais ce sont des opérations qui prennent du temps, qui nécessitent effectivement la constitution de collectifs, de groupes. C'est le cas d'ailleurs sur ces opérations-là et sur lesquelles nous travaillons effectivement avec les questions foncières, d'équilibre qui peuvent se poser.

Voilà ce que je peux apporter en réponse, Monsieur le Président, à ce dossier intéressant.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je pense que personne ne votera contre ? Pas d'abstentions non plus ? Si, Monsieur COLOMBIER.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur COLOMBIER

Parfait, nous terminons, Monsieur TOUZEAU avec la délibération n° 23.

M. TOUZEAU

(n°23) Politique métropolitaine de l'habitat – Aides à la création de structures d'hébergement et d'habitats spécifiques – Modification du règlement d'intervention – Décision - Autorisation

M. TOUZEAU présente le rapport

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, Chers Collègues, cette délibération constitue un pas significatif dans l'implication de la Métropole sur ce sujet complexe qu'est l'hébergement d'urgence et l'habitat spécifique. Derrière ce vocable, il s'agit bien de gérer et solutionner des situations particulièrement diverses et complexes

avec chacune de ces spécificités et appelant par conséquent des réponses adaptées en aucun cas univoques.

Nous nous félicitons de ce volontarisme affiché pour l'amélioration de l'accueil des publics les plus vulnérables dans notre agglomération, dans un contexte où, malheureusement, les situations dramatiques se multiplient et où le nombre de sans-logis atteint un niveau qui doit tous nous interpeller. Quelques chiffres. 5 300 ménages ont sollicité le 115 en 2016, soit 7 300 personnes. Une centaine de demandes par jour reste sans réponse. Enfin, 700 personnes se voient hébergées en hôtel. Nous observons aussi de plus en plus de migrants, de demandeurs de droit d'asile ayant fui des persécutions, des conflits ou des situations économiques compromettant leur avenir, de plus en plus de déboutés du droit d'asile qui font appel, en étant sortis des Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), et donc sortis d'hôtel, des campements proches de bidonvilles s'apparentant à des bidonvilles occupés inégalement par des Roms bulgares et des évacuations de squats qui se poursuivent comme hier à Pessac Alouette. Autant de terribles réalités sociales et humaines auxquelles nous avons un devoir impérieux de répondre.

Je voudrais m'arrêter sur ce point. L'occupation illégale de sites privés ou publics n'est certainement pas acceptable, ni supportable pour les propriétaires, pour les riverains, pour les collectivités locales. Mais il n'est pas plus supportable de voir multiplier des expulsions de familles avec enfants vivant dans des conditions d'extrême pauvreté comme hier à Pessac. Il n'est pas non plus supportable de voir supprimer des branchements et des compteurs d'eau pour priver l'accès à l'eau des lieux de squat en obligeant les familles à s'approvisionner en eau pouvant être impropre à la consommation. Ne nous trompons pas de cible. Ce ne sont pas les pauvres qu'il faut chasser, mais la pauvreté. Je n'oublie pas toutefois qu'en matière d'hébergement d'urgence, il s'agit bien avant tout d'une répartition des compétences entre l'État et le Département qui réveille des tensions oscillant entre prises en charge impératives des personnes en grande fragilité et restrictions budgétaires imposant une dimension gestionnaire dans un secteur qui s'en accorde difficilement. À cet égard, les difficultés que nous rencontrons au quotidien, notamment le manque de coordination de l'État auprès de tous les acteurs concernés, y compris toutes les associations et structures qui agissent dans ce domaine ne facilitent pas la tâche. Par exemple, nous pouvons interroger la mauvaise gestion des budgets de l'État préférant payer des milliers de nuits d'hôtel par an, plutôt qu'investir en des hébergements adaptés. C'est pourquoi, dans ce contexte, l'évolution de notre règlement d'intervention présentée par Monsieur TOUZEAU est un signe fort envers les communes par sa contribution à l'investissement dans cette démarche de solidarité, et fait en sorte que toutes contribuent à l'effort nécessaire en matière d'hébergement.

Cependant, l'amélioration recherchée de l'équilibre territorial dans l'offre d'accueil par toutes nos communes ne doit pas non plus contraindre ces communes à prendre en charge les moyens humains pour garantir le bon fonctionnement de ces structures afin d'assurer l'accompagnement social que cela nécessite. Nous souhaitons donc un effort aussi de l'État et du Département encore dans ce domaine.

Concernant la situation des Roms, nous sommes très satisfaits de l'envoi d'une délégation métropolitaine à Strasbourg. Nous espérons que cela permettra d'entrevoir des pistes d'action pour nous engager dans un processus de résorption de ces campements, représentant une problématique vraiment très importante dans certaines villes de notre Agglomération.

Pour conclure, nous voyons au travers de ces différents engagements de la Métropole le signe d'une porte ouverte pour traiter les différentes situations en bonne intelligence. Ce qui sous-tend le souci de respecter la dignité et d'assurer la sécurité, la mise à l'abri des personnes concernées, tout en apaisant les tensions qui peuvent émerger avec les populations riveraines souvent insuffisamment éclairées sur les problèmes que subissent ces publics en grande précarité.

Toutes les belles solidarités dont nous pouvons être témoins quelquefois nous confortent malgré tout sur une volonté partagée par bon nombre de citoyens d'une société qui se doit de demeurer ouverte et respectueuse des droits de l'homme. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous pouvons saluer dans ce dossier l'engagement du Vice-président Jean TOUZEAU et des services métropolitains. La façon dont nous accueillons les populations les plus fragiles est évidemment un marqueur de l'État de notre société. Force est de constater que ce marqueur n'est aujourd'hui pas très reluisant. L'expulsion des sans-abris refugiés dans l'ancien EHPAD de l'Alouette ajoute à ce sombre tableau. On peut comprendre que la mise en sécurité commande de ne pas laisser s'installer certains squats. Mais la question est toujours la même : quelle solution de relogement pérenne offre-t-on à ces familles ?

Pour revenir à la délibération, le nombre de communes véritablement volontaires à s'inscrire dans ces processus est visiblement trop faible, sinon les dossiers avanceraient autrement plus vite. Ainsi, la délibération présentée ne précise pas de calendrier de réalisation des objectifs et pour cause trop d'incertitudes planent sur la volonté politique de faire avancer certains dossiers.

Nous réitérons donc deux propositions formulées récemment. D'abord, s'inscrire dans le règlement d'intervention de la Métropole que chaque grande opération d'aménagement comporte au moins une structure d'accueil d'urgence pour les populations fragiles, ce qui intègre aussi bien les réfugiés que les sans domicile fixe, les femmes victimes de violence ou les jeunes en grande précarité. Aussi, que le premier acte de cette règle soit concrétisé sur la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide-Niel où les acteurs associatifs de Darwin dont Emmaüs, ont déjà l'expertise concrète avec l'accueil dans les tétrodons. Ce serait un acte fort de proposer à Emmaüs de pérenniser sur place cet accueil et d'en faire une identité existante du futur quartier Bastide-Niel.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je répondrai juste sur ce point, faire de cela une forte identité du futur quartier Bastide-Niel mériterait une bonne réunion de concertation avec les habitants du quartier. Je vous y invite, Chère Madame.

Je voudrais aussi simplement ajouter que nous avons déjà accepté sur Bastide-Niel l'installation d'un CADA, d'un centre d'accueil de réfugiés, à la demande de l'État de 80 places. Vous voyez que Bordeaux fait ce qu'il a à faire dans ce domaine. Et en matière d'équilibre territorial, je crois que la ville centre n'est pas en reste. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Je vais rejoindre, je crois, les intervenants précédents à la fois pour saluer l'engagement de notre Métropole et celui de Jean TOUZEAU, mais aussi pour montrer, pour insister sur la diversité des situations que nous avons à affronter sur aussi le nombre de personnes - je n'ai pas besoin de citer des chiffres - et l'obligation d'apporter chaque jour des solutions, nouvelles, des solutions adaptées, plus de locaux, mais aussi plus de formations des intervenants.

L'État et le Département sont les principaux acteurs dans le domaine, mais la réforme territoriale, notre loi MAPTAM, permet aux métropoles de renforcer leurs compétences en matière de veille sociale et de gestion des dispositifs concourant à l'accueil et à l'hébergement des personnes en grande difficulté. Je donnerai un exemple de la spécificité d'ailleurs particulièrement bordelaise qu'est l'accueil des personnes d'origine sahraoui et vous vous rappelez que, l'année dernière, 200 personnes ont eu à affronter des conditions tout à fait précaires, Quai Deschamps, et qu'heureusement, les

associations, le Département ont apporté une aide humanitaire importante.

Je tiens également à saluer ici, comme dans d'autres occasions, l'accueil et l'élan de solidarité des populations et des riverains, alors même que certains veulent entretenir la défiance et la peur. Je prendrai un exemple qui concerne les réfugiés calaisiens. Aucun gouvernement n'avait osé envisager le démantèlement de la jungle de Calais. Il s'est passé, en trois jours, sans aucun évènement et l'accueil par des communes de la Métropole, en particulier comme Mérignac ou comme le Bouscat, a été suivi d'un complet succès avec un développement des solidarités locales. Les riverains, les voisins se proposent pour aider, pour entourer. Je tiens à le souligner, car on donne quelquefois de notre pays et de nous un visage tout à fait contraire. Je me réjouis ici que notre Métropole s'engage encore plus dans cette dynamique. Je voudrais que nous soyons tous en soutien des communes qui accueillent, car quelquefois il y a besoin de faire comprendre, d'être dans la pédagogie, mais au total, ça fonctionne.

Je voudrais enfin rendre un hommage tout particulier aux structures accueillantes, par exemple le Diaconat de Bordeaux qui se démène, qui a un rôle vraiment majeur dans cette cohésion de notre population qui nous honore et qui nous fait du bien. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'ajouterai volontiers à la liste des communes qui font des efforts Mérignac, Pessac et quelques autres, la ville de Bordeaux qui a entrepris d'organiser, dans chacun de ses quartiers, l'installation de ces structures.

Mme Michèle DELAUNAY : Je parlais des Calaisiens.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non je n'ai pas entendu Bordeaux dans l'intervention précédente.... dans chacun des quartiers, une maison de famille – que l'on appelle ça comme cela ou autrement - et qui en matière d'hébergement d'urgence est celle qui fait le plus gros effort ; je parlais de la CADA aussi tout à l'heure sur Bastide-Niel. Je crois que si cet exemple qui n'est pas simplement bordelais, était suivi par l'ensemble de nos communes, nous aurions beaucoup plus de possibilités pour résorber les choses. Voilà.

Mme Michèle DELAUNAY : S'il vous plaît, Monsieur le Président ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur... Non Madame, vous n'avez pas la parole. Monsieur COLOMBIER a la parole s'il vous plaît. Monsieur COLOMBIER ?

M. Jacques COLOMBIER : Merci, Monsieur le Président. Vous nous proposez d'intégrer un nouveau volet « Création de structures d'hébergement et habitat spécifique » au règlement d'intervention en faveur de l'habitat et le tout pour un montant global de 13 millions d'euros. De quoi s'agit-il et quel public est concerné ? La diversité est de mise puisqu'on ne compte plus les cas de population fragilisée, comme on ne compte plus les nationalités à qui s'adresseront ces futurs logements. Quel est le constat ? Il a déjà été établi à plusieurs reprises ici. 7 300 personnes ont eu recours en effet au 115. Parallèlement, on estime l'afflux de populations migrantes, chassées de leur pays ou le fuyant pour des raisons économiques ou de sécurité, sur le Département de la Gironde, à plus de 700 personnes en 2 ans. Ceci n'est qu'une estimation et au regard de la politique catastrophique menée par l'Union européenne et certains de ses pays membres, dont la France et l'Allemagne, on ne peut que craindre que ce chiffre de 700 personnes ne soit gravement sous-estimé. D'ailleurs, le constat en France est le suivant : on refuse des Sans domicile fixe (SDF) en structure d'accueil, faute de place et trop nombreux sont ceux qui, chaque année, meurent de froid dans nos rues, au pays des Droits de l'Homme et du citoyen.

À l'inverse, on trouve des places d'hébergement, vous le constatez, par dizaine de milliers sur le territoire national pour les migrants, quel que soit leur motif de migration, économique ou humanitaire et leur situation administrative, qu'elle soit légale ou clandestine. Vous précisez qu'il existe une concentration des structures d'hébergement

sur la ville centre et les communes de la première couronne. Vous souhaitez donc améliorer l'équilibre territorial, de manière à ce que toutes les communes contribuent à l'effort nécessaire en matière d'hébergement au nom de - je cite - *La lutte contre la concentration* qui induit une concurrence des publics précaires entre eux, en fonction de leurs origines et de leur statut. Étonnant. Je remarque que votre projet est en totale opposition aux principes de diversité, de la mixité sociale et du bien vivre ensemble puisque vous voulez séparer les publics concernés en fonction de leur origine ou de leur statut social ou juridique. Quel aveu d'échec de la politique de la ville et de la politique migratoire. Et quel constat surtout, c'est ce que je vois, de l'appauvrissement des autochtones et des risques multi-conflictuels de la société multiculturelle. Ainsi aux 400 places d'hébergement d'urgence généralistes, existant sur le territoire métropolitain, vous souhaitez, en effet, en créer 300 supplémentaires principalement sur les communes qui ne respectent pas le seuil réglementaire. Et ce, malgré tout, je le précise, sans consulter nos concitoyens. La politique que vous nous imposez est une politique, je le pense, profondément discriminatoire au détriment des Françaises et des Français, mais également de tous les étrangers qui sont en situation régulière en France.

Vous nous parlez des réfugiés et de demandeurs d'asile, oui, ils existent, mais beaucoup, une grande majorité sont des arrivants économiques. Et nous n'avons plus les moyens d'accueillir toujours et toujours plus d'immigration sur notre sol, je vous le rappelle. Sommes-nous certains que toutes ces personnes relèvent de ce statut ? Quelle volonté politique avons-nous et quels moyens mettons-nous à disposition pour que le délai d'étude de leur dossier soit le plus court possible, ou que la volonté politique pour que les déboutés soient expulsés du territoire selon les termes de la loi ?

Je fais bien, je le dis, la différence entre des populations fragilisées, appauvries et des migrants économiques. L'aide que vous souhaitez octroyer, aujourd'hui, tombe dans un panier sans fond. Je vous le dis depuis des années, sans une volonté politique très ferme, cela ne pourra que s'aggraver, car c'est là le problème. Ça ne pourra que s'aggraver et continuer.

Si la situation de la majorité de nos concitoyens n'était pas si fragile - 7 millions de chômeurs et près de 9 millions de pauvres - ma position serait sans doute plus nuancée, mes Chers Collègues. La maîtrise de nos frontières n'étant pas assurée, je ne peux que voter contre cette subvention. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, tout à l'heure lorsque j'ai cité Mérignac et Le Bouscat, je parlais de l'accueil des réfugiés calaisiens qui a été, nous le savons, un succès. Je ne méconnais pas l'engagement de Bordeaux et moins encore celui des Bordelais. C'était sur ce point particulier, je voulais le préciser.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Monsieur le Président, peu de chose à ajouter.

Il y a eu plusieurs éléments qui sont apparus au cours du débat. Nous avons, nous le savons, besoin de progresser en ce qui concerne l'offre, avec la diversité de l'offre sur cette chaîne des plus fragilisés pour résister quand même par rapport à Monsieur COLOMBIER sur la façon avec laquelle on peut effrayer ainsi et puis diviser, déchirer les uns contre les autres, être opposés à la mixité, au mélange, à la République quelque part. Lorsque l'on parle, sur l'accueil d'urgence, d'essayer de travailler à l'échelle effectivement de la Métropole sur 300 places, et d'éviter des concentrations parce que, effectivement, les objectifs dans le respect des lois de la République, de faire en sorte que l'on puisse créer des parcours ainsi de formation, d'insertion pour celles et ceux que nous accueillons. Et pour relativiser quand même et pour aller à contre point de ce que vous mettez en avant, 300 places dans les quatre années qui viennent, nous allons créer en Métropole autour de 32 000 logements, 7 500 par an,

3 200 logements sociaux, j'ai donné le chiffre. Vous croyez qu'il n'est pas possible de créer 300 ou 400 places à l'échelle de la Métropole pour les plus fragilisés et qu'il n'y a pas là la possibilité de faire en sorte que, sur ce dossier, sur lequel il y a malheureusement parfois des prises de distance, nous puissions apporter quelque part une contribution ?

Voilà ce que je voulais répondre globalement. L'idée de faire en sorte que, dans les opérations d'aménagement, et vous l'aviez porté Monsieur le Président avec moi, on puisse concevoir que dans chaque opération d'aménagement, il y ait une structure « Logement pour les jeunes », « Résidence sociale », c'est tout à fait, là aussi, à portée de main et à l'échelle de la Métropole, il y a d'autres efforts qui sont à faire, nous le savons tous sur des territoires, on a évoqué le périurbain, le Département... on est dans une compétence partagée. L'établissement public, et nous nous en félicitons aujourd'hui, monte en puissance sur ce dossier-là. Mais la responsabilité de l'État, du Département sur l'accompagnement social et de l'État également, est extrêmement importante. Ce sont des compétences partagées et je pense que, dans notre établissement public de coopération, c'est un devoir pour chacun de prendre sa part, en sachant que les objectifs sont des objectifs réalistes, pragmatiques qui peuvent nous permettre d'apporter réponse.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Je vais donc mettre aux voix ce projet de délibération. Qui vote contre ? Monsieur COLOMBIER. Qui s'abstient ? Je vous remercie. L'ordre du jour est épuisé. Je vous souhaite un bon appétit.

Majorité

Contre : Monsieur COLOMBIER

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES 55

Le secrétaire de séance

M. Jean TOUZEAU